



**DELIBERATION N° 24/069 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
APPROUVANT LA CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT POUR LE PROJET
DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DU LAC DE CALACUCCIA**

**CHÌ APPROVA A CUNVENZIONE QUATRU DI PARTENARIATU PÈ U PRUGETTU
DI SVILUPPU È D'ACCUNCIAMENTU DI U LAVU DI CALACUCCIA**

SEANCE DU 31 MAI 2024

L'an deux mille vingt quatre, le trente et un mai, l'Assemblée de Corse, convoquée le 17 mai 2024, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Véronique ARRIGHI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Christelle COMBETTE, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Jean-Jacques LUCCHINI, Saveriu LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Véronique PIETRI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Jean-Baptiste ARENA à Mme Véronique PIETRI
Mme Serena BATTESTINI à M. Paul-Félix BENEDETTI
Mme Vanina BORROMEI à M. Pierre POLI
Mme Angèle CHIAPPINI à Mme Santa DUVAL
Mme Anna Maria COLOMBANI à M. Petru Antone FILIPPI
M. Romain COLONNA à Mme Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS
Mme Frédérique DENSARI à Mme Vannina CHIARELLI-LUZI
Mme Lisa FRANCISCI-PAOLI à Mme Françoise CAMPANA
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA à M. François SORBA
M. Ghjuvan'Santu LE MAO à Mme Paula MOSCA
M. Don Joseph LUCCIONI à Mme Nadine NIVAGGIONI
Mme Sandra MARCHETTI à Mme Anne-Laure SANTUCCI
M. Jean-Martin MONDOLONI à M. Jean-Michel SAVELLI
Mme Marie-Anne PIERI à Mme Chantal PEDINIELLI

M. Antoine POLI à M. Saveriu LUCIANI
M. Paul QUASTANA à Mme Marie-Claude BRANCA
M. Joseph SAVELLI à M. Hervé VALDRIGHI

ETAIT ABSENTE : Mme

Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse, et notamment son article 25,
- VU** la loi n° 2016-1888 du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne,
- VU** le décret du 8 Juin 1965 qui prévoit qu'EDF est concessionnaire des installations de la chute hydroélectrique de Castirla incluant notamment de la retenue artificielle de Calacuccia, située dans le département de la Haute Corse, sur la rivière Golu, ainsi que des terrains riverains,
- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1 et R. 4425-1 à D. 4425-53,
- VU** la délibération n° 15/235 AC de l'Assemblée de Corse du 2 octobre 2015 portant approbation du Plan d'Aménagement et de Développement Durable de la Corse,
- VU** la délibération n° 17/050 AC de l'Assemblée de Corse du 24 février 2017 portant approbation du Schéma d'aménagement, de développement et de protection du massif 2017-2023 (S.A.D.P.M.C.),
- VU** la délibération n° 21/119 AC de l'Assemblée de Corse du 22 juillet 2021 approuvant le cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse, modifiée,
- VU** la délibération n° 21/195 AC de l'Assemblée de Corse du 18 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Collectivité de Corse,
- VU** la délibération n° 24/035 AC de l'Assemblée de Corse du 28 mars 2024 adoptant le Budget Primitif de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2024,

CONSIDERANT la consultation écrite du comité de pilotage du développement et de l'aménagement du Lac de Calacuccia en date du 19 avril 2023.

SUR rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

À l'unanimité,

Ont voté POUR (62) : Mmes et MM.

Jean-Félix ACQUAVIVA, Jean-Christophe ANGELINI, Danielle ANTONINI, Jean-Baptiste ARENA, Véronique ARRIGHI, Serena BATTESTINI, Paul-Félix BENEDETTI, Jean BIANCUCCI, Didier BICCHIERAY, Jean-Marc BORRI, Vanina BORROMEI, Valérie BOZZI, Marie-Claude BRANCA, Paul-Joseph CAITUCOLI, Françoise CAMPANA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Angèle CHIAPPINI, Vannina CHIARELLI-LUZI, Cathy COGNETTI-TURCHINI, Anna Maria COLOMBANI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Petru Antone FILIPPI, Lisa FRANCISCI-PAOLI, Eveline GALLONI D'ISTRIA, Pierre GHIONGA, Jean-Charles GIABICONI, Pierre GUIDONI, Xavier LACOMBE, Vanina LE BOMIN, Ghjuvan'Santu LE MAO, Jean-Jacques LUCCHINI, Don Joseph LUCCIONI, Saveriu LUCIANI, Sandra MARCHETTI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Georges MELA, Jean-Martin MONDOLONI, Paula MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, Jean-Paul PANZANI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Véronique PIETRI, Antoine POLI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGO, Paul QUASTANA, Anne-Laure SANTUCCI, Jean-Michel SAVELLI, Joseph SAVELLI, Jean-Louis SEATELLI, François SORBA, Charlotte TERRIGHI, Julia TIBERI, Hervé VALDRIGHI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la convention-cadre de partenariat pour la mise en œuvre d'un projet de de développement et d'aménagement du lac de Calacuccia, telle que figurant en annexe à la présente délibération.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil exécutif de Corse à mettre en œuvre cette convention en signant l'ensemble des actes à intervenir.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication sous forme électronique sur le site internet de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 31 mai 2024

La Présidente de l'Assemblée de Corse,



Marie-Antoinette MAUPERTUIS

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 30 ET 31 MAI 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CUNVENZIONE QUATRU DI PARTENARIATU PÈ U
PRUGETTU DI SVILUPPU È D'ACCUNCIAMENTU DI U
LAVU DI CALACUCCIA**

**CONVENTION-CADRE DE PARTENARIAT POUR LE
PROJET DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DU
LAC DE CALACUCCIA**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La présente convention s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du « Schema d'accunamentu, di sviluppu, è di prutezzione di a muntagna corsa 2017-2023 » (SADPM) adopté par l'Assemblée de Corse lors de sa séance du 24 février 2017.

Depuis 1969, le premier et le plus grand projet hydroélectrique du Cismonte a été réalisé au cœur de la vallée du Niolu, également dédié à l'irrigation agricole. Sa création a provoqué d'importants changements environnementaux dans la vallée et le bassin versant du Niolu, couvrant la majeure partie du territoire de la Communauté des communes « Pasquale Paoli ».

Cette convention permet d'entrer directement dans la logique d'un partenariat visant à promouvoir des projets de développement concrets et significatifs pour revitaliser les territoires de la montagne corse, qui comprennent les communes du Niolu, Castirla et plus largement le territoire de la Communauté des communes « Pasquale Paoli ».

En mars 2014 une étude a été réalisée sur le développement touristique, sportif, environnemental et culturel de l'eau du réservoir (Annexe 1). Le projet n'a néanmoins pas pu se concrétiser jusqu'à aujourd'hui faute de consensus d'ensemble entre les différents acteurs dont la Collectivité de Corse ne faisait alors pas partie. La situation a désormais évolué : l'implication forte de la Collectivité de Corse et de ses Offices et Agences, ainsi que le volontarisme partagé, notamment au niveau des communes du Niolu - parmi lesquelles celle de Calacuccia concernée au premier chef - ont permis d'aboutir à la présente Convention.

Cette convention de partenariat serait conclue entre EDF et la Collectivité de Corse avec le soutien de ses offices et agences.

En effet, les réflexions entre les acteurs du territoire, les élus et le groupe EDF ont révélé une dynamique d'intérêt à travailler ensemble, à formaliser et à renforcer des partenariats, en complément des actions ciblées par la convention, afin de promouvoir le développement durable des territoires de montagne.

Dans le cadre de ce partenariat, il est proposé d'utiliser comme base de réflexion les conclusions de l'étude réalisée en 2014, lesquelles restent structurellement valables.

Les spécifications de cette étude (portant sur le barrage hydroélectrique de Calacuccia et son bassin aval, et réalisée par MSC et Diathémis Territoires et Développement sous la maîtrise d'œuvre de l'Office du Tourisme de Corse) comprennent :

- L'élaboration d'un projet de développement des activités nautiques et de pleine nature sur et autour de la retenue d'eau de Calacuccia ainsi que sur le bassin versant intégrant la Scala di Santa Regina et l'ancien territoire de la Communauté des communes d'Aghja nova comprenant des recommandations sur le type d'activité à promouvoir, les partenariats à établir, mais aussi en termes de structures entrepreneuriales, et de mode de gestion promotionnelle et fonctionnelle de l'ensemble. Cela devra permettre la mise en valeur patrimoniale et touristique de cette région à fort potentiel mais jusqu'à présent sous-exploité, puisque ce projet va générer des retombées économiques et touristiques en constituant un axe fort du développement du territoire. En effet, celui-ci permettrait principalement, d'accroître la fréquentation touristique et d'allonger la durée des séjours. De plus, le projet permettrait d'impulser des efforts de structuration et de consolidation de l'offre touristique existante et plus particulièrement de l'offre d'hébergement et des activités connexes, dans un territoire accessible par un axe routier traversant (ralliant la Scala di Santa Regina à U Portu, en passant par le col de Verghju), qui est un passage très fréquenté des randonneurs et sportifs, notamment grâce au développement du GT 20, dont l'une des étapes relie Corti et le col de Verghju.

- La réalisation d'un schéma d'aménagement de la retenue d'eau de Calacuccia et du bassin versant (Scala di Santa Regina et territoire de l'ancienne communauté de communes d'Aghja Nova) intégrant les questions foncières et urbanistiques, de gestion du niveau d'eau et de réalisation des investissements nécessaires pour permettre une exploitation touristique, une réhabilitation environnementale, et une mise en valeur patrimoniale efficiente, complémentaire et durable. À ce titre, deux projets d'aménagement hydraulique, pouvant évoluer de l'un vers l'autre, sont déjà en cours d'étude et seront en mesure de permettre une réponse adaptée à cette volonté d'offrir une adaptation au changement climatique dans le domaine de l'eau dans le Niolu. Ces projets d'aménagement proposés sont tous deux vertueux car ils favorisent la mutualisation des moyens : un seul réseau pour plusieurs usages (agriculture, secours en eau potable, lutte contre les incendies, eau énergétique) concourant à l'autonomie hydraulique et énergétique d'un territoire donné.

Un projet initial nécessitant un accord avec EDF : l'aménagement hydraulique global en turbinage pompage depuis le barrage de Calacuccia

Cette solution apparaissant comme pertinente est d'utiliser le barrage EDF de Calacuccia comme approvisionnement principal, dans le cadre d'une convention à signer avec EDF. Étant donné que le lac de Calacuccia se situe en dessous des zones à desservir, l'utilisation de son eau impose d'y installer un pompage et implique des dépenses énergétiques. Pour les compenser et donner un caractère plus vertueux aux projets, il est proposé de turbiner une partie des eaux de l'Ercu en dehors de la période d'irrigation pour les restituer dans le Golu en pied de barrage, par le biais de l'épine dorsale du même réseau qui sert d'irrigation en pompage estival. Ce turbinage permet donc de compenser les dépenses énergétiques dues au pompage. Ce projet initial étant dépendant d'un accord avec EDF car basé sur un aménagement global en turbinage-pompage depuis le barrage de Calacuccia, il a été décidé de prévoir un aménagement moins ambitieux mais ne présentant pas cette contrainte.

Un projet réalisable indépendamment de l'accord d'EDF : l'aménagement hydraulique avec création d'une réserve de stockage

Cet autre projet a impliqué une nouvelle orientation basée sur une sectorisation des aménagements, réduisant ainsi le projet à un aspect quasi-exclusivement agricole.

Sa caractéristique principale est la création d'une réserve de stockage sur la commune de Lozzi permettant de desservir en gravitaire un réseau en aval, permettant également comme dans le projet initial du turbinage. Cette nouvelle orientation est pour autant, compatible avec l'orientation initiale, en cas d'accord avec EDF à posteriori, d'utiliser le barrage de Calacuccia comme réserve d'eau principale.

En tout état de cause, ces orientations font l'objet depuis le départ d'une consultation large visant à impliquer les élus et habitants du territoire, les agriculteurs, afin de s'assurer que l'aménagement réponde aux besoins et préoccupations des utilisateurs. Des études de faisabilité plus poussées sont en cours pour assurer la validation technique des différentes orientations ainsi que pour déterminer avec précisions les investissements à prévoir.

L'étude met en avant des plans d'actions prioritaires et une programmation pluriannuelle. Le Comité de Suivi visé à l'article 4 de la présente convention a pour mission de prioriser et d'affiner cette programmation d'un point de vue calendaire et financier.

Cette contractualisation est bien sûr reproductible pour les autres territoires concernés s'ils le souhaitent et sous réserve d'échanges avec les différents acteurs.

Le Comité de Massif Corse s'engage au travers de la Direction de l'attractivité, des dynamiques territoriales, de la politique de l'habitat et du logement de la Collectivité de Corse, et en collaboration étroite avec les agences et offices de la Collectivité de Corse, à mobiliser les moyens d'ingénierie et financiers prévus dans le cadre du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne Corse dans la limite des crédits disponibles.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

PROJET DE CONVENTION DE PARTENARIAT « Lac de Calacuccia »

Entre,

Électricité de France, société anonyme au capital de 2 000 466 841 euros, immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Paris sous le n° B 552 081 317, dont le siège social est à Paris (8^{ème}), 22-30 Avenue de Wagram, représentée par M. Vincent de RUL pour la région Corse, dûment habilité à cet effet et élisant domicile à Ajaccio (20174), 2 avenue Impératrice Eugénie,
Ci-après désignée EDF Corse,

D'une part,

Et

La Collectivité de Corse, représentée par le Président du Conseil exécutif de Corse, M. Gilles Simeoni ;

Le Comité de Massif de Corse, représenté par son Président délégué, M. Jean-Félix Acquaviva ;

Le Parc Naturel Régional de la Corse (PNRC), représenté par son Président, M. Jacques Costa ;

La Communauté des Communes Pasquale Paoli, représentée par son Président, M. François Sargentini ;

La commune de Calacuccia, représentée par son Maire, M. Matthieu Acquaviva ;

La Commune de Casamaccioli, représentée par son Maire, M. Pierre-Marie Geronimi ;

La Commune d'Albertacce représentée par son Maire, M. Pierre-François Albertini ;

La Commune de Corscia représentée par son Maire, M. Jean-Félix Maestracci ;

La Commune de Lozzi, représentée par son Maire, M. François Acquaviva ;

La commune de Castirla, représentée par son Maire, M. Jacques-André Tomasini ;

La commune d'Omessa, représentée par son Maire, M. Jean-François Filippi ;

D'autre part.

Ci-après désignés « les Collectivités ».

ET

L'Agence de Tourisme de la Corse (ATC), représentée par sa Présidente, Mme Angèle Bastiani ;

L'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse (AUE), représentée par son Président, M. Julien Paolini ;

Ci-après désignées « les Agences »

ET

L'Office du Développement Agricole et Rural de Corse (ODARC), représentée par son Président, M. Dominique Livrelli ;

L'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse (OEHC), représentée par son Président, M. Gilles Giovannangeli ;

Ci-après désignées « les Offices »

Par ailleurs,

Ensemble désigné « la Partie » ou « les Parties »

Préambule :

La vallée du Niolu accueille en son cœur depuis 1969, le premier et plus grand ouvrage hydro-électrique de Haute-Corse, qui a aussi une vocation d'irrigation agricole. Son implantation a occasionné des changements environnementaux importants sur la vallée du Niolu et sur le bassin versant, couvrant une large partie du territoire de la Communauté des Communes Pasquale Paoli. Cette convention, permet de rentrer de plain-pied dans une logique de partenariat opérationnel visant à impulser des projets de développement concrets et porteurs de sens pour revitaliser les territoires de la montagne corse que sont les communes du Niolu, celle de Castirla, et plus globalement celles de la Communauté des Communes Pasquale Paoli.

La présente convention de partenariat est conclue entre EDF et les Collectivités et avec le soutien des Offices et Agences de la Collectivité.

En effet, aujourd'hui, les réflexions opérées entre les acteurs locaux, les élus et le groupe EDF, ont créé une dynamique faisant apparaître, au-delà des actions ciblées dans la convention, l'intérêt de travailler en synergie, de formaliser et de renforcer le partenariat dans une optique de développement durable des territoires de montagne.

La présente Convention s'inscrit dans l'état des conventions existantes à la date de sa signature, dont la liste est annexée aux présentes (Annexe n° 2) et ne saurait remettre en cause les engagements des différentes parties définis dans lesdites conventions.

ARTICLE 1 : PROJETS DE DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre du partenariat établi ce jour, il est proposé de prendre comme base de réflexion les conclusions d'une étude menée en mars 2014 (annexe n° 1) sur la mise en valeur touristique, sportive, environnementale et culturelle de la retenue d'eau du barrage hydroélectrique de Calacuccia et de son bassin aval (Scala di Santa Regina et l'ancien territoire de la communauté des communes d'Aghja Nova) réalisée par MSC et Diathémis Territoires et Développement sous maîtrise d'ouvrage de l'Office de Tourisme Centru di Corsica.

Cette étude comportait notamment dans son cahier des charges :

- L'élaboration d'un projet de développement des activités nautiques et de pleine nature sur et autour de la retenue d'eau de Calacuccia ainsi que sur le bassin versant intégrant la Scala di Santa Regina et le territoire de la communauté des communes d'Aghja nova ; comprenant des recommandations sur le type d'activité à promouvoir, les partenariats à établir (formation, commercialisation...), mais aussi en termes de structures entrepreneuriales, et de mode de gestion promotionnelle et fonctionnelle de l'ensemble (le partenariat avec les CCAS sera par exemple évoqué dans le cadre de la commercialisation des activités sur le Lac...) ;
- Un schéma d'aménagement de la retenue d'eau de Calacuccia et du bassin versant (Scala di Santa Regina et territoire de l'ancienne communauté de communes d'Aghja Nova) intégrant les questions foncières et urbanistiques, de gestion du niveau d'eau et de réalisation des investissements nécessaires pour permettre une exploitation touristique, une réhabilitation environnementale, et une mise en valeur patrimoniale efficiente, complémentaire et durable (exemples : piste de randonnée et de VTT autour du lac, réalisation de plages et d'arrières plages, parcours pêche, gestion conjoncturelle de niveau permettant la réalisation d'événements sur le kayak, réhabilitation floristique, équipements liés aux activités nautiques, fouilles archéologiques et mise en valeur, circuits patrimoniaux et botaniques, signalétiques, institut de formation des métiers de la montagne, plan urbanistique intégrant le développement des activités touristiques, travaux d'irrigation agricole en amont et en aval).

L'étude fait ressortir des plans d'actions prioritaires et une Programmation Pluriannuelle. Le Comité de suivi évoqué dans l'article 5 de la présente convention a pour mission de prioriser et d'affiner cette Programmation d'un point de vue calendaire et financier.

Pour cela, EDF Corse s'engage à :

- Faciliter l'accès à ses ouvrages pour l'identification des priorités d'actions issues de l'étude, notamment dans le cadre de missions de maîtrise d'œuvre.
- S'associer au co-financement des actions d'aménagement retenues dans le cadre des Programmes Pluriannuels précitées, sous réserve de leur compatibilité avec : les conditions techniques, réglementaires et économiques d'exploitation des ouvrages concernés, les conventions déjà existantes (voir annexe 2), et avec ses axes de développement stratégique. Chaque co-financement d'opération fera l'objet d'une convention financière particulière dans le respect de la politique en matière de Mécénat et de partenariat du Groupe EDF dont EDF Corse à la date de dépôt de chaque dossier (voir liens en annexe 3).

Le Comité de Massif Corse s'engage au travers de la Direction de l'attractivité, des dynamiques territoriales, de la politique de l'habitat et du logement de la Collectivité de Corse, et en collaboration étroite avec les agences et offices de la Collectivité de Corse (CdC), à mobiliser les moyens d'ingénierie et financiers prévus dans le cadre du Schéma d'Aménagement, de Développement et de Protection de la Montagne Corse dans la limite des crédits disponibles.

La Communauté des Communes Pasquale Paoli, les communes qui en sont membres, et u Parcu Naturale Regiunale di Corsica s'engagent à faciliter les solutions techniques, juridiques, foncières et de maîtrise d'ouvrage à la réalisation des actions d'aménagement et d'investissement prévues par la Programmation définie en Comité de Suivi.

Les Agences et Offices s'engagent à apporter leurs contributions pleines et entières dans le cadre de ce partenariat, tant d'un point de vue financier que technique, matériel ou humain.

L'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse s'engage pour sa part à faciliter et traduire les actions référencées par la Programmation définie en Comité de Suivi ayant trait aux infrastructures de stockage, traitement, et irrigation de l'eau agricole à partir des ouvrages, en lien également avec la Convention de 1963 entre EDF et la SOMIVAC (voir annexe 2).

Dans le cadre de l'exécution de la présente Convention, des accords seront signés ponctuellement identifiant les actions, leur financement, le degré et le taux d'intervention de chaque acteur.

ARTICLE 2 : MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ et ENR

EDF Corse et les signataires réaffirment leur volonté commune de promouvoir la maîtrise de la demande d'électricité (MDE) dans un objectif de développement durable des territoires de montagne.

Aussi, dans le respect des dispositions réglementaires et législatives, notamment celles du code de la commande publique, du code de l'énergie et du cadre fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), les engagements par EDF Corse et/ou l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse sont les suivants :

- EDF Corse et l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse accompagneront les Collectivités, à la demande de ces dernières, dans leur programme d'économies d'énergie en participant notamment à la réalisation de pré-diagnostic qui prévoient un état des lieux en termes de consommation d'un bien de la Collectivité demanderesse, un échange avec un interlocuteur commercial d'EDF et l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse sur le projet et le bilan énergétique général, puis sur les solutions existantes susceptibles d'être proposées en termes de maîtrise d'énergie ;
- EDF Corse s'engage à prendre en charge financièrement le diagnostic de performance énergétique d'un bâtiment communal par commune dès lors que les travaux d'amélioration (isolation, chauffage, éclairage,) préconisés par le diagnostic sont terminés ;
- EDF Corse et l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse apporteront aux Collectivités qui le souhaitent, son expertise et leur soutien financier en matière de maîtrise des consommations d'électricité, notamment dans les domaines de l'éclairage public, l'éclairage intérieur économe, l'eau chaude solaire, le chauffage performant, l'isolation des bâtiments communaux ainsi que les audit énergétiques ;

- EDF Corse mettra à disposition son ingénierie technique, dans le cadre d'élaboration de projets ciblés portés par les communes, syndicat ou communauté de communes du territoire concerné, dans les domaines de l'énergie renouvelable (photovoltaïque, hydroélectricité, éolien, biomasse), et de la recherche d'économies d'énergie. »

ARTICLE 3 : MÉCÉNAT À BUT DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

EDF Corse s'engage :

- Pour chaque projet retenu par les Collectivités, à apporter son appui dans son domaine de connaissance pour le portage et la présentation du projet avant que les élus ne le déposent auprès de la Fondation EDF dans le cadre sa politique en vigueur au moment du dépôt du dossier.
- À apporter son soutien à « *A Santa di Niolu* », événement majeur attirant plusieurs milliers de personnes se réunissant chaque année à Casamaccioli depuis des siècles le 8 septembre autour de la vénération de la vierge, et avec une foire de portée agricole s'étant recentrée depuis dix ans sur le thème « Montagne et Développement ». La Foire est un lieu de démonstration d'activités, d'expositions, mais aussi de réflexion et d'initiation de projets en montagne, autour des activités de pleine nature et du tourisme vert, de l'agriculture identitaire, des activités patrimoniales, historiques et culturelles, et de l'énergie renouvelable (essentiellement hydroélectricité, biomasse et photovoltaïque). EDF Corse deviendra un véritable partenaire à part entière de cet événement à compter de la réalisation de l'opération de mécénat. La retenue d'eau pourra par ailleurs être mise en valeur à partir d'activités nautiques lors de l'événement dans le respect des conditions d'exploitation du site

Les Agences et Offices s'engagent à apporter leurs contributions pleines et entières dans le cadre de ce partenariat, tant d'un point de vue financier que technique, matériel ou humain.

ARTICLE 4 : ANIMATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT

Un comité de pilotage et de suivi de la présente convention est constitué. Il est composé de :

- Un représentant par partenaire institutionnel signataire de la convention,
- Deux représentants d'EDF Corse.

Ce Comité de pilotage et de suivi est chargé d'identifier et de prioriser les orientations et actions issues de l'Étude évoquée dans l'article 1 de la présente convention. Il est chargé de traduire la programmation, prévue à l'article 1 de la présente convention, en un Plan pluriannuel d'investissement, et de proposer les plans de financements adéquats. Il est chargé de finaliser les solutions de portage les plus optimisées et sécurisées pour la réalisation effective des opérations.

Le Comité de pilotage et de suivi peut s'adjoindre de compétences externes aux signataires de la présente convention pour la tenue de ses travaux.

Ce Comité se réunira a minima deux fois par an, afin de faire le bilan d'étape des actions engagées et prévues dans la présente convention.

La Collectivité de Corse au travers de la Direction adjointe du développement de l'intérieur et de la montagne coordonnera ce Comité. Cette coordination consistera en l'organisation des réunions, la rédaction des relevés de conclusion concernant le suivi des actions et projets initiés dans le cadre de la présente convention, en relation avec les acteurs signataires.

ARTICLE 5 : COMMUNICATION

D'une manière générale, les Parties s'engagent à communiquer largement sur les actions menées dans le cadre de la présente convention, au cours de leur élaboration et de leur mise en œuvre.

EDF Corse pourra se prévaloir de sa qualité de partenaire à l'occasion de ses opérations de communication.

Les signataires devront, pendant la durée de la présente convention, mentionner EDF Corse comme partenaire des projets réalisés dans le cadre du présent Accord, sur tous supports susceptibles d'être utilisés.

Chaque partie s'engage à consulter les autres parties, pour accord écrit préalable lorsque celles-ci sont mentionnées dans des supports de communication ou tout autre document relatif aux actions menées dans le cadre de la présente convention.

Passés les délais de 21 jours ouvrés à compter de la réception des documents, sans réaction de sa part, la partie destinataire sera réputée accepter les documents qui lui auront été transmis.

ARTICLE 6 : ENGAGEMENT INTEGRITÉ

Les parties déclarent sur l'honneur qu'elles satisferont aux obligations, nationales et internationales, de lutte contre la corruption, le blanchiment et le financement du terrorisme et des lois et règlements en matière de droit du travail. En cas de manquement par l'une des parties à l'un des engagements d'intégrité, la présente convention sera résiliée de plein droit sans qu'aucune indemnité ne soit due.

ARTICLE 7 : MODALITES D'EXÉCUTION DE LA CONVENTION

7.1 : Entrée en vigueur

Cette convention entre en vigueur à la date de sa signature par les Parties et engage chacun des partenaires jusqu'au 31 décembre 2030. Au terme de cette échéance, une nouvelle convention pourra être établie, précisant l'état d'avancement des

Pour EDF Corse,	Pour la Collectivité de Corse
Pour l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse,	Pour le Comité de Massif Corse
L'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	L'Office du Développement Agricole et Rural de Corse
Pour l'Agence de Tourisme de la Corse	Pour le Parc Naturel Régional de Corse,
Pour la Communauté des Communes Pasquale Paoli,	Pour la Commune d'Albertacce,
Pour la Commune de Calacuccia,	Pour la Commune de Casamaccioli,
Pour la Commune de Corscia,	Pour la Commune de Lozzi,
Pour la Commune d'Omessà	Pour la Commune de Castirla

PROJET

Annexe 2 : liste non exhaustive des conventions et engagements EDF déjà en vigueur à la signature de la présente Convention, sans que l'ordre ne définisse une quelconque forme de primauté d'une convention sur une autre

- Convention de 1963 avec la SOMIVAC concernant notamment la mise à disposition de volumes d'eau par EDF à l'aval de l'usine de Castirla pour l'irrigation
- Convention de 1965 avec la SOMIVAC, la SETCO, le Comité Cantonal représentant notamment les maires des 5 communes du Canton de Calacuccia et le syndicat des propriétaires concernant notamment les objectifs de niveau de retenue au 1^{er} août, 1^{er} septembre et 8 septembre et les opérations de reconstitution du potentiel agricole et sylvopastoral et celles de mise en valeur touristique, par la SOMIVAC et la SETCO
- Convention de 1973 avec la commune de Calacuccia pour remise par EDF à la commune de la route vers la plateforme vanne de tête, commune qui en a depuis l'entière responsabilité et le complet entretien
- Convention de 2019 avec la commune de Calacuccia concernant l'occupation des berges pour l'installation d'une base nautique, avec son avenant (2023) relatif à la mise en place d'une Aire Terrestre Éducative
- Engagement de 2022 vis-à vis du SYVADEC pour la mise à disposition de terrains pour établissement d'un Ecopoint (en cours d'instruction)

Annexe 3 : liens utiles

<https://fondation.edf.com/>

<https://fondation.edf.com/deposez-un-projet/>

PROJET



MISSION D'ÉTUDE POUR L'AMÉNAGEMENT DU SITE ET LE DÉVELOPPEMENT D'ACTIVITÉS AUTOUR DU LAC ARTIFICIEL DU BARRAGE DE CALACUCCIA AU NIOLU, A SCALA DI SANTA REGINA, ET LE BASSIN VERSANT SUR LE TERRITOIRE D'AGHJA NOVA

Office de tourisme Centru di Corsica



Bureau d'études : 16 avenue Frédéric Mistral, 11400 Castelnaudary (France)

Administration : Inovallée, 16i chemin de Malacher, 38240 Meylan (France)

Tel : +33 (0)4 76 18 98 02 - Fax : +33 (0)4 76 18 04 09 - Email : diathemis@dianeige.fr

SARL au capital de 8000 € - R.C.S Carcassonne 509 641 213 - SIRET 509 641 213 00012 - APE 7022 Z



II. SCENARII PROPOSITIONS D'ACTIIONS



9 Chemin du Forgeron - Le Ségala
11320 LABASTIDE D'ANJOU
Tél. : +33 (0)4 76 18 98 02
Cel. : +33 (0)6 85 52 16 49
Fax : +33 (0)4 76 18 04 09

SOMMAIRE

1	LES SOURCES PREALABLES A LA CONSTRUCTION DES SCENARII	5
1.1	Les principes du projet de développement présentés au moment de l'état des lieux	5
1.2	Les espaces présentant des potentialités d'aménagement et de développement	6
1.3	Benchmarking de sites connexes	10
1.3.1	Site 1 : Montagne Noire - Saint Ferréol - Canal du Midi	10
1.3.2	Site 2 : Haut Languedoc – Massif Caroux / Espinouse – Lac de la Raviège	12
1.3.3	Synthèse des informations	14
1.4	Les entretiens réalisés dans le courant de la mission	15
1.4.1	Le point de vue des acteurs institutionnels	15
1.4.2	Le point de vue de acteurs privés	16
2	SCENARII D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT	18
2.1	Méthodologie	18
2.1.1	Rappel du bilan des potentialités / faiblesses du territoire	18
2.2	Orientation d'aménagement et de gestion	19
2.3	Méthodologie de construction des scenarii	20
2.3.1	Thèmes d'entrée	20
2.3.2	Préalable à la formulation de scenarii	21
2.3.3	Définition de contenus par grandes zones	22
2.3.4	Production d'un schéma de fonctionnalité avec positionnement d'aires dédiées à des projets	23
2.4	Les scenarii d'aménagement et de développement	24
2.4.1	Scénario 1 – Programme à composante loisirs / sportifs	24
2.4.2	Scénario 2 - Programme à composante tourisme culture - patrimoine	39
2.4.3	Développement touristique des scénarii	58
2.5	Synthèse des scenarii	59

3	ANNEXES	61
3.1	Annexe 1 / Carte des intercommunalités 2014	62
3.2	Annexe 2 / Localisation des Stations d'Epurations autour du lac (STEP)	63
3.3	Annexe 3 / Documents d'urbanisme	64
3.4	Annexe 4 / Consignes pour la création d'une aire de posée hélicoptère	66

Sigles / abréviations

AEP : Adduction Eau Potable

AFP : Association Foncière Pastorale

APN : Activités de Pleine Nature

BBC : Bâtiment Basse Consommation

BIT/PIT : Bureau d'Information Touristique / Point d'Information Touristique

CAUE : Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

IAA : industrie Agro Alimentaire

MOA : Maître d'Ouvrage

OT : Office de Tourisme

PAU : Parties Actuellement Urbanisées

PNRC : Parc Naturel Régional de Corse

PRL : Parc Résidentiel de Loisirs

PSIC : Périmètres des Sites d'Importance Communautaire (zonages Natura 2000)

RH : Ressources Humaines

SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

SCOT : Schéma de Cohérence Territoriale

SPL : Société Publique Locale (au titre de la loi du 28/05/2010)

TS : Taxe de Séjour

1 LES SOURCES PREALABLES A LA CONSTRUCTION DES SCENARI

1.1 Les principes du projet de développement présentés au moment de l'état des lieux

Tenir compte de la **sensibilité des sites** constituant la zone d'étude (sites terrestres, lacustres et le Golo)

La zone d'étude présente des secteurs fragiles et / ou sauvegardés (le lac, les abords, les espaces naturels / PSIC – Natura 2000...), qu'il convient de gérer, protéger afin de maintenir la qualité environnementale, paysagère et culturelle de cette vallée.

Utiliser l'eau comme le dénominateur commun aux actions souhaitées et envisager l'eau comme une **ressources multiple** : turbinage, consommation, irrigation, loisirs.

L'eau est un liant physique, elle doit aussi être un liant des sociétés locales et des activités.

Dans le respect des conventions existantes (Concession du 08 juin 1965 et Convention du 17 mai 1963), les hommes et les activités locales doivent pouvoir bénéficier de l'eau au même titre que les territoires aval).

Renforcer les liens territoriaux intra valléens et inter valléens

Le projet prend gravitairement appui sur le bassin versant du Golo, qui chemine dans le Niolu puis en Aghja Nova. Ces deux territoires doivent voir leur liens renforcés par ce projet.

Le projet doit certes être le moyen de renforcer les liens et les circulations intra valléens mais il doit aussi permettre d'ouvrir le territoire vers d'autres vallées : au Sud par le col de Verghio mais aussi à l'ouest par le GR20 et à l'est par le col de l'Arinella.

Sécuriser le territoire

Le projet doit concourir à sécuriser les flux à tous niveaux : le Golo et les turbinages, les flux routiers et leur écoulement (notamment dans la Scala) et les flux de visiteurs sur l'ensemble de la vallée afin de permettre un accueil raisonné et dimensionné au territoire.

Il doit permettre de valoriser les lieux les plus aptes à des aménagements permettant un développement maîtrisé et sécurisé du territoire et des populations (résidentes et non résidentes) : le lac et les abords du barrage de Calacuccia en amont, la Scala di Santa Regina en situation intermédiaire, l'Aghja Nova en aval et son bassin d'expansion du Golo.

1.2 Les espaces présentant des potentialités d'aménagement et de développement

Ces potentialités sont croisées à partir :

- De l'étude des **zonages de protection** en vigueur,
- Des **activités** existantes,
- Des **règlements d'urbanisme**, dont l'article L145-5 du code de l'urbanisme décrivant la législation spécifique aux plans d'eau, et les règlements de zonage existants,
- Des conditions de **l'utilisation de la ressource en eau**,
- **Et de l'organisation des réseaux** et flux afférents en vallée.

Ces critères font apparaître **quatre grandes zones** à potentialités :

- Versants du Niolu autour du lac de Calacuccia,
- Abords du lac de Calacuccia, côté village de calacuccia,
- La Scala di Santa Regina,
- Le secteur Aghja Nova en aval de la centrale du pont de Castirla.

Les secteurs plutôt à fortes contraintes d'aménagement

- L'aval du barrage, à partir de la retenue de Corscia jusqu'à la limite du Parc Naturel Régional de Corse,
- La Scala di Santa Regina, essentiellement en rive droite,
- Le massif nord de Corscia,
- Les hauts massifs qui enserrant le Niolu.

Les secteurs plutôt à faible contrainte d'aménagement :

- Les rives nord du lac au niveau des PAU,
- La zone au dessus du lac sous le grand étage montagnard (cote inf. approximativement à 1 000 m),
- La zone basse de l'Aghja Nova, à partir de Pont de Castirla.

Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement
Etat des zonages de protection naturelle

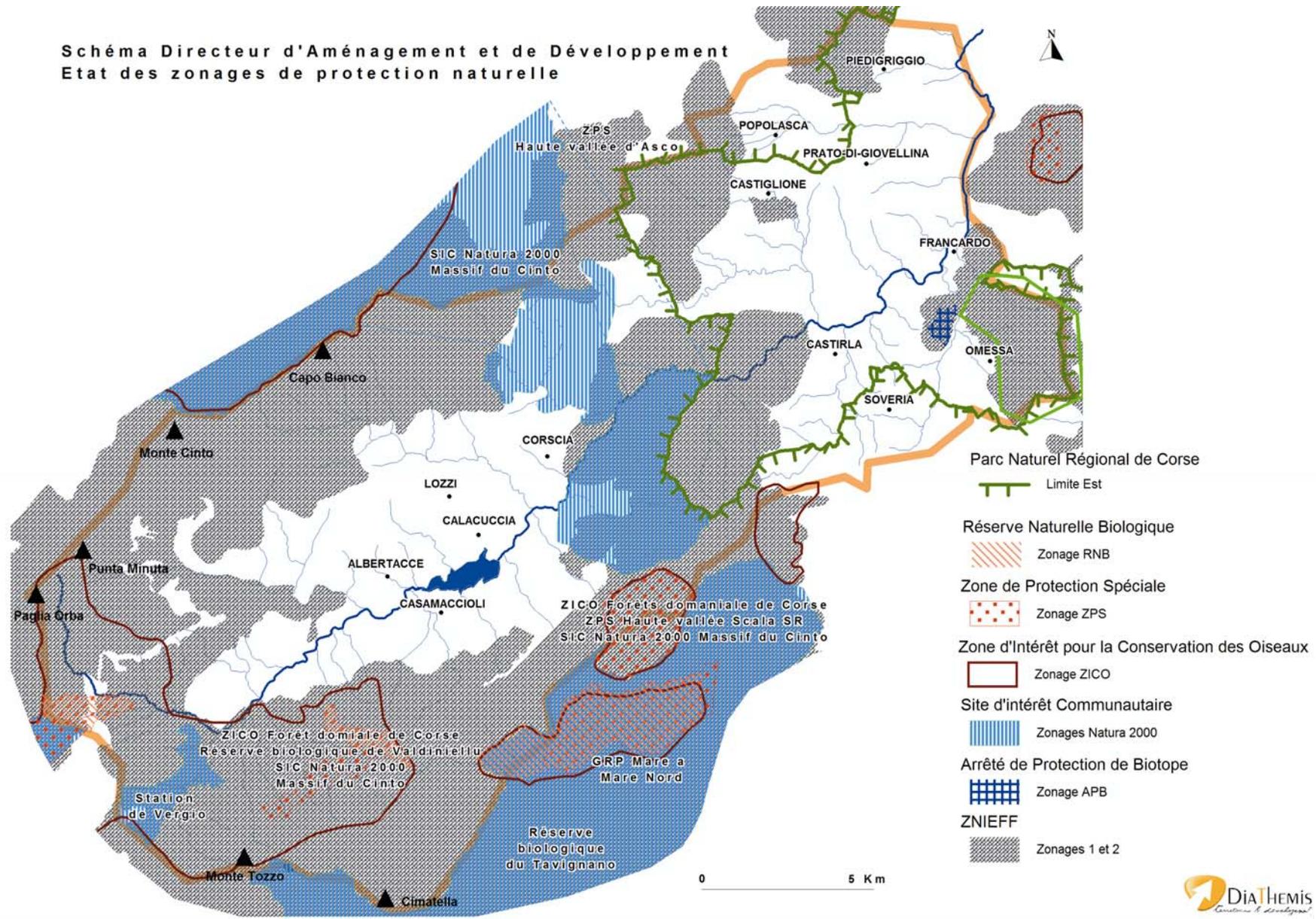


Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement
Etat des zonages de protection naturelle

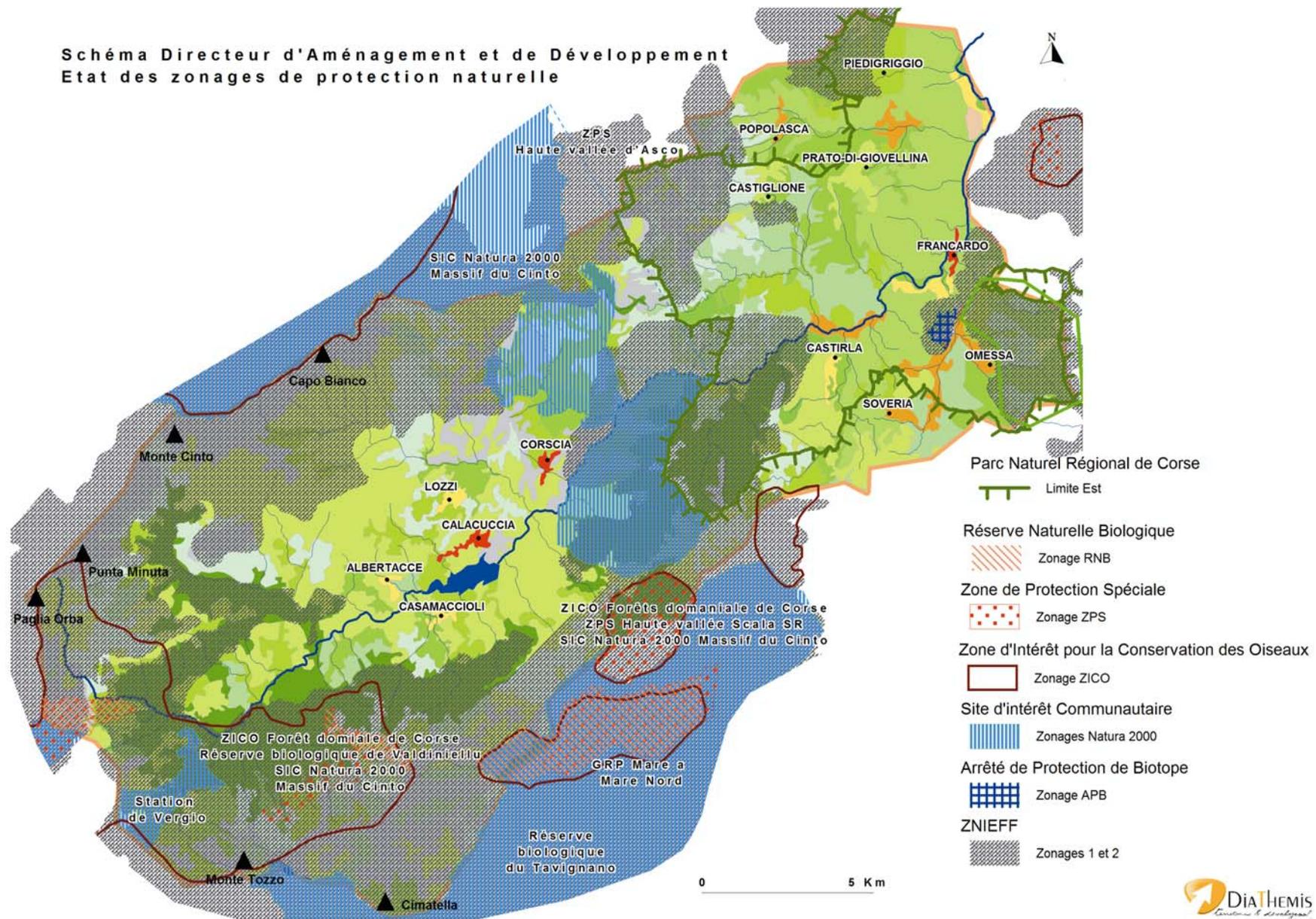
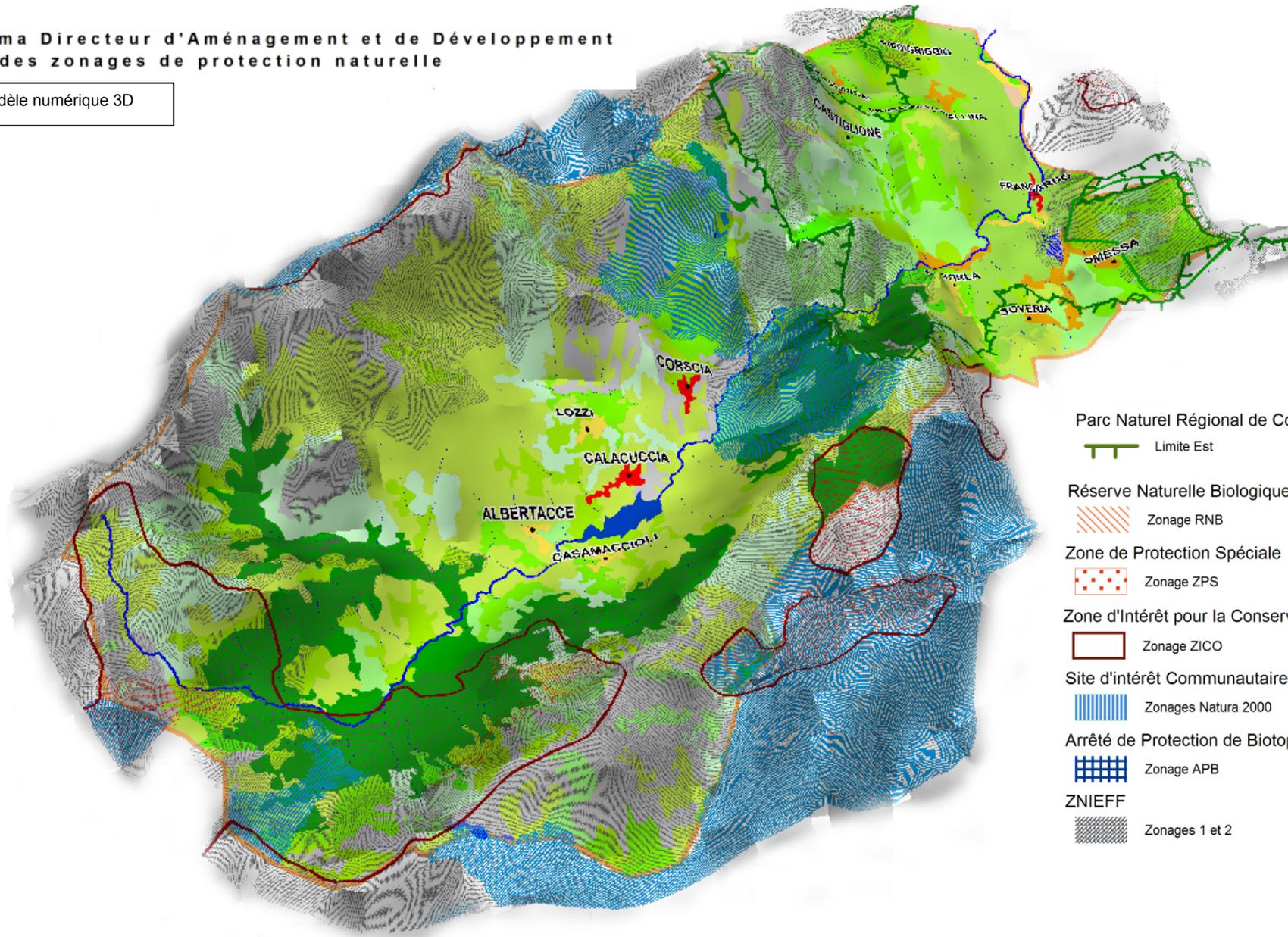


Schéma Directeur d'Aménagement et de Développement
Etat des zonages de protection naturelle

Modèle numérique 3D



1.3 Benchmarking de sites connexes

Critères retenus : accessibilité moyenne à faible, moyenne montagne, présence d'un lac artificiel, vocation originelle non liée au loisirs tourisme, usages croisés dont AEP - tourisme – agriculture/irrigation et pêche.

1.3.1 Site 1 : Montagne Noire - Saint Ferréol - Canal du Midi

Plan d'eau : Lac de Saint Ferréol. Ce lac est **classé au Patrimoine Mondial de l'Humanité** par l'UNESCO, il constitue aussi un site touristique fréquenté en toute saison.

Il est la pièce maîtresse du dispositif créé au XVII^{ème} siècle par Pierre Paul Riquet, **pour alimenter en eau le Canal du Midi**. L'objectif de cette retenue est d'abord de **préservier le niveau d'alimentation en eau du canal du midi**¹, les usages de loisirs présents sur le lac sont secondaires à cet objectif.



Surface : 72 hectares (1,8 fois plus petit que la retenue de Calacuccia); Volume : 6,3 M m³.

Altitude : 360 mètres, moyenne montagne ; Situation : Le lac est situé à cheval sur 3 départements : Aude, Haute Garonne et Tarn, à 1 h 40 de la mer méditerranée (135 Km).

Caractéristiques : lac à niveau variable, zone de marnage comprise entre cote maxi et +/- 6 mètres.

Alimentation : gravitaire (1 talweg sur le cours d'eau Laudot et 1 barrage en amont : Les Cammazes).

¹ Cette priorité est inscrite dans une convention de gestion liant les ayants droits au propriétaire de l'ouvrage, par contre il n'y a pas de plan de gestion du lac et de ses abords.

Gestionnaire du plan d'eau : Deux acteurs interviennent :

- **L'Institution interdépartementale pour l'aménagement hydraulique de la montagne noire** (EIAHMN) qui a la compétence « captage traitement et distribution d'eau » et dont l'objet est de céder de l'eau potable ou d'irrigation moyennant le versement d'une redevance, à des communes ou à des syndicats de communes. Cette entente interdépartementale est un système destiné à améliorer les conditions de vie dans la région locale : le Lauragais. Cette structure a été chargée de **mettre au point un projet qui prévoyait l'aménagement complet des ressources hydrauliques de la Montagne Noire aux fins de satisfaire aux besoins légitimes des populations lauragaises**.
- **Voie Navigables de France** pour la gestion du soutien à l'étiage et l'alimentation du Canal du midi par le biais d'une rigole entre le lac et le Canal du Midi. En effet, en fonction des saisons l'alimentation du lac est fort variable tandis que les impératifs de navigabilité du Canal du Midi sont constants et la fréquentation du Canal du Midi est à son comble au moment de l'été, où la ressource eau vient à manquer. Il en résulte une forte variation de niveau du lac à cette saison.

Positionnement de l'équipement pour le grand public : **baignade et loisirs nautiques.**

Une base de loisirs permet théoriquement la pratique d'activités diverses à l'année (mais la saison touristique est surtout calée de Mai à Octobre) :

- Baignade surveillée,
- Sports nautiques (planche à voile, canoë, barques, pédalo, catamaran), pas de loisirs mécaniques sur le lac,
- tir à l'arc, tennis, mini-golf, accrobranche,
- Sports mécaniques (Moto, quad) aux abords du lac, des rallyes sont également organisés durant l'été.
- Spéléologie et VTT dans le massif attenant.



Remarques générales :

Il y a une **antenne de l'OT** sur site en saison.

Parc ombragé de 80 hectares en périphérie et plusieurs poches de stationnement à proximité du lac représentant de l'ordre de 400 places VL.

Peu de supports d'interprétation du patrimoine étaient présents sur le site malgré l'important travail de gestion des eaux et d'aménagement du site réalisé au moment de la création du Canal du Midi mais un musée a ouvert en 2013 (musée et jardins du canal du midi) pour combler cette lacune.

Importantes capacités d'accueil touristique : plus de 1 000 lits marchands et non marchands : 1 Hôtel (23 CH), 1 village de gîtes, 2 campings (170 emplacements), 5 cafés snack, plus de 100 résidences secondaires en proche proximité du lac.

1.3.2 Site 2 : Haut Languedoc – Massif Caroux / Espinouse – Lac de la Ravière

Plan d'eau : Lac de la Ravière

Le lac de la Ravière est un ouvrage créé en 1957 et a pour objet principal la production d'énergie électrique.

Il constitue aussi un important site touristique au sein du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Il est adossé au village de la Salvetat sur Agout, qui a été classé « Plus beau village de France » et qui est « station verte ».



Surface : 440 hectares (+/- 4 fois plus grand que Calacuccia), 12 km de long, Volume : 45 M m³.

Altitude : 700 mètres, moyenne montagne ; Situation : Le lac est situé à cheval sur 2 départements : Tarn et Hérault, à 2 h 00 de la mer méditerranée (110 Km).

Caractéristiques : lac à niveau variable en fonction de l'exploitation hydroélectrique, zone de marnage comprise entre cote maxi et +/- 4 mètres (dans les faits cette cote est souvent dépassée et transformée en – 6 m voire – 10 m)².

Alimentation : gravitaire (1 talweg sur le cours d'eau Agout et 1 barrage en amont : le Laouzias).

² Le cahier des charges du décret du 28 mai 1964 prévoit que la cote du barrage plein à 662 N.G.F mètres d'altitude, mais indique aussi que « sauf cas de force majeure, le niveau de la retenue du barrage de la Ravière ne devra pas être inférieur à la cote 658 du N.G.F. du 21 juin au 21 septembre de chaque année... », ce qui n'est plus valable aujourd'hui, cette cote ayant d'ailleurs été annulée depuis par EDF.

Gestionnaire du plan d'eau :

EDF exploite la ressource eau à des fins hydroélectriques mais permet aussi dans le cadre réglementaire, la pratique de sports nautiques et d'activités de loisirs sur le lac. Le priorité de gestion reste la fourniture d'énergie mais le Groupe d'Exploitation Hydraulique Tarn-Agout / EDF assure aussi des lâchers d'eau pour les besoins de sports d'eau vive dans le cadre d'une convention avec la Fédération Française de Canoë-Kayak. Deux sites sont principalement concernés directement à l'aval du barrage (le parcours Ponviel-Brassac sur l'Agout et Burlats près de Castres).

A noter que le **Syndicat Mixte du Bassin de l'Agout** intervient sur l'entretien du lit en aval de l'ouvrage et sur la réalisation et la mise en œuvre du SAGE Agout mais il n'a pas de compétence sur le plan d'eau.

Positionnement de l'équipement pour le grand public : **baignade et lac sportif.**

La base de loisirs des Bouldouïres permet la pratique d'activités à la saison touristique :

- activités sportives, pour les amateurs d'eau, le lac vous offre des activités différentes, entre autres: le canoë et le kayak, le ski nautique, la planche à voile, pédalos, bateau à voile (école de voile sur site), le jet ski est interdit,
- Baignade surveillée dans le lac, depuis la plage ou à la piscine de la base de loisirs,
- aire de jeux avec mini golf, jeux enfants, accrobranche et location de chevaux.
- Port de plaisance, le petit port des Bouldouïres offre des emplacements pour bateau où la mise à l'eau est gratuite,
- Pêche, pêche dans le lac ou dans la rivière avec licence.



Remarques générales :

Le lac est enchassé dans un important massif forestier qui a une grande qualité paysagère, il est classé grand lac intérieur et enregistre une importante activité de pêche (réglementation des eaux en première catégorie). Il n'y a pas de plan de gestion du site, coordonnant les différents usages.

Il y a un **OT** de catégorie III à la Savetat sur Agout, ouvert à l'année avec un BIT/PIT ouvert en été.

Importantes capacités d'accueil touristique : plus de 2 100 lits marchands : 1 Hôtel (24 CH), 16 meublés du tourisme, 15 chambre d'hotes, 1160 lits en Résidence de Tourisme/PRL, 800 lits en 5 campings, hors résidences secondaires en proche proximité du lac.

Le village de la Salvetat sur Agout dispose de **quatre patrimoines forts** : l'eau, la forêt, l'eau minérale pétillante portant son nom et une **patrimoine architectural** roman et vernaculaire varié.

1.3.3 Synthèse des informations

Les **conventions** sur voie d'eau ou plan d'eau sont **opposables** aux autres usagers (tiers physiques ou moraux).

Les missions de fourniture d'électricité et/ou d'approvisionnement en eau sont prioritaires à la tenue d'un plan d'eau pour les motifs loisirs et tourisme.

Les **conflits d'usage** sont généralement fréquents quant à la destination de l'eau (les usages de la ressource hydrologique sont par essence variables (électrique, mécanique...), ressource halieutique, ressource loisirs...).

Il est possible de créer une **structure de gestion tenant compte des besoins amont et aval, ainsi que des populations locales**, à l'instar de l'Institution interdépartementale pour l'aménagement hydraulique de la montagne noire (EIAHMN).

EDF pourrait réaliser des actions de promotion / communication/ formation et même d'accompagnement touristique dans le cadre du projet objet de la mission.

EDF participe notamment à des actions d'information / ingénierie (fluides, énergie, isolation ...) mais aussi à des actions soutenant le développement d'activités de loisirs : ex : lâchers d'eaux programmés).

Le développement de l'accueil autour d'une retenue requiert un volume important **d'aménagements, d'équipements et de services mais aussi une animation globale du plan d'eau**, à la saison ou à l'année.

L'exploitation d'une base nautique présente des **phénomènes de saisonnalité importants**, généralement l'exploitation est réalisée au semestre.

Tous les plans d'eau ne disposent pas d'un **plan de gestion** inter usagers.

1.4 Les entretiens réalisés dans le courant de la mission

Méthodologie

Entretiens semi directifs³ menés par le Cabinet MSC de Novembre 2013 à Janvier 2014.

Les entretiens ont été fait à partir de deux guides, l'un pour les acteurs institutionnels, l'autre pour les acteurs privés et exploitants touristiques.

1.4.1 Le point de vue des acteurs institutionnels

Le territoire

L'ensemble des acteurs publics interrogés s'accordent sur la haute valeur paysagère et patrimoniale du territoire d'étude, mais également sur l'isolement de la zone et les difficultés de fixation des populations constituant une véritable faiblesse pour le territoire. Ce phénomène est amplifié par le faible dynamisme entrepreneurial.

Concernant la fonction touristique de la zone, plusieurs éléments ont été évoqués :

- Du point de vue de la demande, les propos recueillis auprès des institutionnels soulignent une forte saisonnalité touristique conjuguée à une très courte durée des séjours,
- S'agissant de l'offre, ces derniers relèvent le manque de structuration de l'offre d'hébergement et des activités connexes du territoire.

Le projet d'aménagement

Toutes les personnes enquêtées, s'accordent sur l'importance des retombées économiques et touristiques que le projet d'aménagement permettrait de générer sur le territoire d'étude en constituant un axe fort de son développement touristique. En effet, celui-ci permettrait principalement, du point de vue de la demande, d'accroître la fréquentation touristique et d'allonger la durée des séjours. De plus, le projet permettrait d'impulser des efforts de structuration et de consolidation de l'offre touristique existante et plus particulièrement de l'offre d'hébergement et des activités connexes.

A noter que l'accessibilité de la zone n'est pas véritablement perçue comme une faiblesse en matière d'attractivité territoriale. En effet, les personnes interrogées soulignent l'avantage de l'accessibilité du territoire par un axe routier traversant (ralliant la Scala Santa Regina à Porto, en passant par le col de Vergio)

Les principales difficultés de mise en œuvre du projet d'aménagement les plus citées sont les suivantes :

- Les moyens financiers disponibles ;
- La gouvernance autour de la conduite du projet (entente de tous les porteurs, mobilisation des élus, de la population,...) ;
- La conciliation entre les usages industriels et les usages touristiques du lac.

³ Les opinions des personnes enquêtées ne reflètent pas forcément celles de leurs personnalités morales de rattachement.

Selon les institutionnels, **l'offre d'hébergement, la restauration et les activités connexes semblent constituer des pré-requis territoriaux indispensables à la réussite du projet d'aménagement.** En la matière, les interrogés soulignent des insuffisances : plus particulièrement ils mettent en exergue une offre peu structurée et peu adaptée aux longs séjours touristiques.

Les Activités de Pleine Nature constituent le positionnement thématique privilégié par les interlocuteurs.

Enfin, la **cohésion, l'entente et la mobilisation des acteurs locaux** (élus, professionnels du tourisme et citoyens) constitue une condition sine qua non de bonne conduite du schéma d'aménagement.

1.4.2 Le point de vue de acteurs privés

Le marché local

La grande majorité des interrogés constate une **nette évolution du marché local** sur les vingt dernières années en y observant une implantation croissante de structures du tourisme et plus particulièrement de campings, de gîtes et chambres d'hôte puis de restaurants.

Les professionnels du tourisme soulignent également le contexte concurrentiel dans lequel ils s'inscrivent et tentent d'améliorer leur offre pour faire face à cette concurrence vécue à l'échelle insulaire ainsi qu'à l'échelle de la microrégion.

La relation au territoire

Etant pour la plupart originaires du territoire d'étude, les acteurs expriment un **attachement fort pour leur lieu d'implantation** : certains ont même délaissé leur profession pour revenir s'installer sur leur territoire d'origine, y démarrer une activité et contribuer ainsi au dynamisme économique de la zone. Il devra être tenu compte de ce sentiment d'attachement.

En outre, l'accessibilité du territoire constitue, pour la plupart, une contrainte dans l'exploitation de leur établissement en étant confrontés à des coûts d'approvisionnement des marchandises et matériaux particulièrement élevés, liés aux coûts de transport qu'ils intègrent.

Le projet d'aménagement

Tous les professionnels interrogés demeurent favorables au projet d'aménagement et soulignent l'importance des retombées économiques qu'il entrainerait en dynamisant les flux touristiques et en permettant une valorisation territoriale notable. Aussi, les personnes interrogées soulignent les bénéfices relatifs à leurs activités qu'induirait le projet.

Les institutionnels et les professionnels du tourisme considèrent la structuration des opérateurs existants (offre d'hébergement restauration et activités connexes) comme un facteur indispensable à la réussite du projet, en effet, les professionnels interrogés soulignent un manque de structuration de l'offre d'hébergement et la faiblesse de l'offre culturelle locale.

Les acteurs mettent en évidence plusieurs difficultés relatives à la mise en œuvre du projet d'aménagement :

- En premier lieu, la diminution du **niveau du lac** sur la période estivale constituerait une contrainte majeure pour l'exploitation du lac,
- Ensuite, partageant le point de vue des institutionnels, **la mobilisation, l'implication et l'entente** des acteurs politiques et de la population constituerait une des principales difficultés de mise en œuvre du projet,
- Enfin les **moyens financiers** disponibles pourraient entraver la bonne conduite du projet.

Les activités de pleine nature constituent également le positionnement thématique privilégié par les professionnels du tourisme.

Aussi, les interlocuteurs émettent plusieurs préconisations sur le projet d'aménagement :

- L'exploitation de la station de ski de Vergio,
- L'aménagement d'une base nautique,
- L'aménagement des bords du lac en sentier de randonnée,
- L'aménagement de plusieurs sentiers de randonnée dans la vallée.

Enfin, les principales attentes des interrogés, en termes de développement territorial, se situent en premier lieu sur la question des transports. En effet, ils souhaitent le développement de réseaux de transport intérieurs.

Ils expriment également la nécessité de développer des projets structurants sur le territoire.

En outre, les **interlocuteurs livrent une vision optimiste de l'évolution territoriale** : le renouvellement des générations et l'émergence de projets de développement semblent être encourageants pour ces professionnels du tourisme.

2 SCENARII D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT

2.1 Méthodologie

2.1.1 Rappel du bilan des potentialités / faiblesses du territoire

Points Forts	Points Faibles
<p>Qualité paysagère et environnementale (Flore endémique, Faune (grands rapaces, mouflons etc.),</p> <p>Un site exceptionnel « un condensé de Corse » : le lac, la porte d'entrée des hauts sommets de l'île (Cinto...), la flore, la faune, la géologie, la station,</p> <p>Le lac et les potentialités d'accueil qu'il présage (activités nautiques...),</p> <p>Patrimoines naturels, architectural et culturels intéressants,</p> <p>Identité Corse forte et assise valléenne,</p> <p>Proximité avec Corte et d'autres pôles de proximité (Pont Leccia, Evisa, Asco...) pouvant structurer une destination,</p> <p>Restauration de qualité sur segment cuisine de montagne.</p>	<p>Enclavement / Scala di Santa Regina et dangerosité d'accès, excursionnisme versus séjour...</p> <p>Manque de lits touristiques (quali / quanti), de produits touristiques et de produits évènementiels,</p> <p>Equipement sportif existant mais désuet,</p> <p>Zone de marnage du lac très importante,</p> <p>Agritourisme insuffisamment développé,</p> <p>Pas de structure de portage unique des projets d'aménagement et de développement.</p>

Opportunités	Menaces
<p>Image à bâtir sur tourisme doux, durable de qualité.</p> <p>Patrimoine culturel vivace.</p> <p>Offre équipements d'accueil en cours d'amélioration.</p> <p>Aménagement du lac et impact sur le tissu économique à réussir.</p> <p>Itinérance (intra inter vallées) pour renforcer la notoriété, les visites et les séjours avec une approche modale (pédestre, VTT, équestre ?).</p>	<p>Réussir à diversifier l'offre touristique randonnée qui est trop restreinte à un public déjà sportif (positionnement loisirs grand public à trouver).</p> <p>Parvenir à conserver une pluri-activité, notamment par l'agritourisme.</p> <p>« Rester groupés » : réussir la concertation, se coordonner pour éviter les dilutions d'actions.</p>

C'est l'aménagement et le développement des abords du lac artificiel de Calacuccia qui concentre **une forte attente des élus locaux**. En effet l'aménagement du lac serait favorable à une densification du tissu économique du territoire et devrait viser à permettre d'**atteindre une masse critique en termes d'offre commerciale et de services**.

2.2 Orientation d'aménagement et de gestion

Les scenarii que nous proposons, obéissent à des principes d'aménagement et de gestion qui sont propres aux lieux et à la vision⁴ que nous nous en faisons.

En matière d'aménagement :

- Intégration : prise en compte de la meilleure intégration paysagère,
- Recherche d'une innocuité maximale dans les propositions d'aménagement,
- Sensibilité , recherche d'une sensibilité minimale de nos propositions au fonctionnement des sites aménagés et propositions permettant de favoriser la canalisation des publics,
- Réversibilité des aménagements proposés, à chaque fois que possible,
- Composition cohérente avec les documents d'urbanisme.

En matière de gestion :

- Exploitation : recherche de solutions minorant les coûts de fonctionnement et la mixité des usages,
- Responsabilité : recherche de solutions minorant les risques engendrés aux personnes et à la personne publique,
- Portage : Partenariat public privé dans lequel la personne publique reste majoritaire, avec appui sur les collectivités locales et leurs services techniques,
- Adaptation des principes de gestion des équipements aux modes de gestion pré existants sur le territoire et à un modèle économique favorable au développement de la zone d'étude.

Ces éléments auront à eux seuls l'effet de limiter les champs du possible en matière de propositions d'aménagement.

⁴ Cette vision prend en compte les entretiens qui ont été menés dans le cadre de la mission.

2.3 Méthodologie de construction des scenarii

2.3.1 Thèmes d'entrée

On utilisera différents **thèmes d'entrée permettant de produire des scenarii pertinents et ancrés dans leur territoire**. Ces thèmes seront étudiés pour orienter chaque scénario.

Entité géographiques structurant le projet :

- Lac / barrage et « zone haute »,
- Scala di Santa Regina,
- Aval (Pont de Castirla – Francardo / Omessa et « zone basse »).

Secteurs aménageables potentiels :

- Berges nord du lac / sur parties PAU directement en contact avec le lac,
- Zones de montagne,
- Scala di Santa Regina (sur parties spécifiques),
- Pont di Castila / Francardo (sur parties à rechercher).

Filières potentielles pouvant être développées :

- Nautisme,
- Culture et patrimoine,
- Agro-tourisme.

Ouvertures territoriales au projet permettant un rayonnement touristique de la zone d'étude

- Vers vallée **sud** / Evisa par RD84 (Golfe de Porto et CC de Ouest Corse),
- Vers vallée **ouest** Fango- Galéria (sans connexion routière, schéma rando, CC Calvi Balagne),
- Vers vallée **est** du Tavignano (vers Corte, sans connexion routière, schéma rando, CC Centre Corse),
- Vers vallée **nord** d'Asco (via le Cinto et abords, vers Ponte Leccia, avec connexion routière saisonnière, CC Vallée du Golo).

Nature des investissements à envisager :

- Matériels (aménagements : sentiers, belvédère, zones d'accueil, centre interprétation ...; équipements : accueil nautisme, signalétique, scéno/muséo, irrigation ; découverte du cours d'eau...),
- Immatériels (formation / action, animation, études de projet, ingénierie de projet).

Gouvernance du projet :

- A l'échelle des deux **EPCI**,
- Au niveau d'un **outil juridique** au sein duquel les deux EPCI maîtres d'ouvrages ainsi que leur partenaires pourraient être représentés et acteurs d'un futur schéma d'aménagement et de développement (SPL, Syndicat Mixte, autre...). A minima la question d'un **SCOT** pourrait permettre d'engager une réflexion à une échelle pertinente d'action et en tenant compte du besoin d'adaptabilité des documents d'urbanisme des communes composant la zone d'étude.

2.3.2 Préalable à la formulation de scenarii

Cette étude et les scenarii qui y sont formulés s'entendent dans un cadre de fonctionnement qui suppose :

- Une **vision commune des collectivités des deux territoires sur les volets aménagement et développement**, qui permette une coordination / cohésion d'action,
- Un **débat constructif avec les gestionnaires de la ressource eau**, en effet plusieurs collectivités ont à l'esprit que les clauses relatives au cahiers des charges de la Concession du 8 juin 1965 avec EDF et à la Convention du 17 mai 1963 avec l'Office d'Equipement Hydraulique de la Corse, ont été mal négociées au départ. Concernant la convention, elles pourraient mériter d'être actualisées aujourd'hui puisqu'aucun retour en arrière n'est possible s'agissant de la concession⁵.
- Un **portage du projet aux niveaux intercommunal et intercommunautaire**, à l'aide des deux EPCI ou d'un outil juridique ad hoc les fédérant,
- Une volonté de **maintenir puis de développer les services à la population** (résidents / non résidents),
- Une incitation à **développer les services marchands et les services aux entreprises** (résidents / non résidents),
- Une **réflexion et des propositions d'aménagement concernant l'assainissement**, notamment au niveau du lac de Calacuccia.

Ces pré-requis sont indispensables pour qu'une faisabilité des scenarii présentés soit avérée.

⁵ EDF exploite le lac pour développer le turbinage et la production électrique, l'OEHC possède un droit de tirage sur la retenue d'eau qui tendrait aussi à diminuer le niveau du lac.

2.3.3 Définition de contenus par grandes zones

Le croisement des thèmes d'entrée et des territoires sera effectué à partir des pressentis présentés et débattus en phase 1 de l'étude (confer chapitre 3 du rapport « Etat des lieux »). Ces pressentis permettront d'identifier de grandes zones où potentiellement il serait possible d'intervenir.

Pour mémoire :

Schéma de principe / situation actuelle de référence

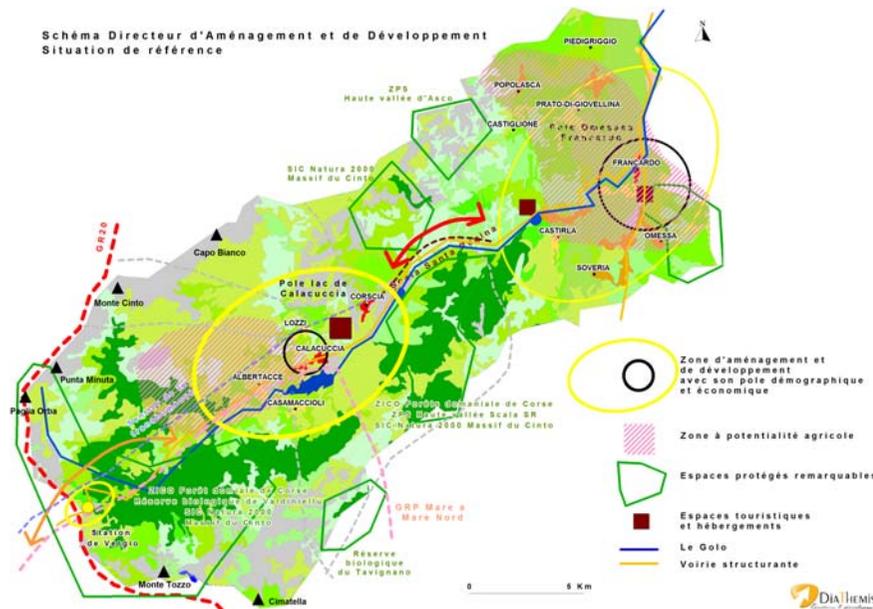
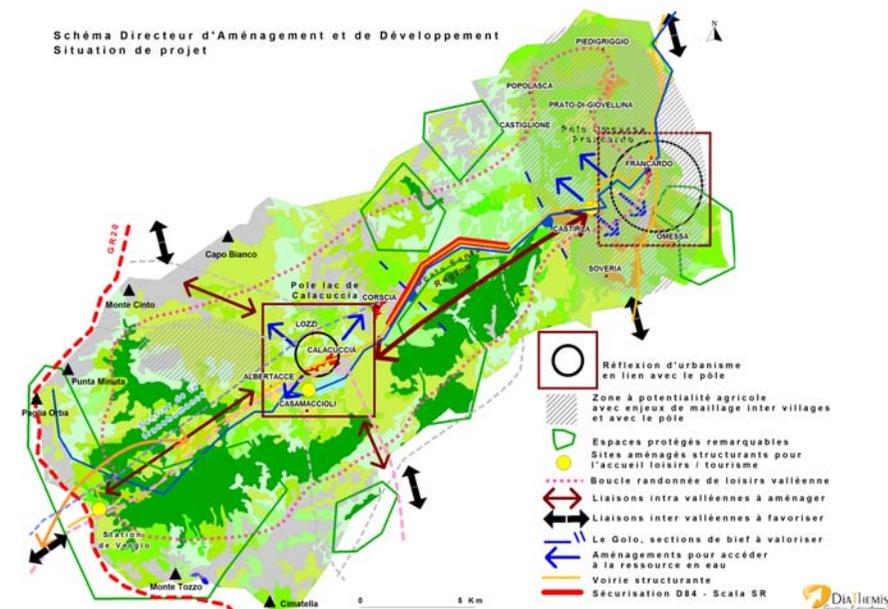


Schéma de principe / situation de projet



Ces pressentis procèdent de l'observation de **potentialités à la mise en fréquentation touristique** selon des grandes zones :

- Urbanisées,
- Aménageables / actives,
- Naturelles / sauvages.

... qui conduiront à la formulation de propositions.

Les visuels par actions, qui sont présentés dans ce rapport (notamment chapitres 2.4.1 et 2.4.2) sont des **pressentis**, ils ne présument pas des solutions techniques, organisationnelles et économiques qui seront définies après une étude de PROjet spécifique à chaque action.

2.3.4 Production d'un schéma de fonctionnalité avec positionnement d'aires dédiées à des projets

Le schéma d'aménagement et de développement repose sur quelques principes simples :

- **Il est spatialisé à un niveau macroéconomique (on ne se situe pas à un niveau parcellaire)** afin de ne pas « bloquer » le débat concernant la localisation de futurs projets, il est rattaché à une entité géographique générale (vallée, Niolu, Scala di Santa Regina ou Aghja Nova ou une zone à l'intérieur de ces ensembles),
- Il exprime un **concept ou une doctrine en matière d'aménagement** qui est conforme à des secteurs du territoire d'étude qui ont vocation à être aménagés ainsi qu'à nos principes d'aménagement et de gestion,
- Il est **commenté** afin de préciser les **parti pris d'aménagement** qui ont été retenus,
- Il n'a pas la prétention d'être exhaustif et ne se substitue pas aux projets de futurs maîtres d'ouvrages, il est un guide,
- Il développe le principe d'**effet de diffusion** en formulant des propositions visant à accroître la notoriété et la fréquentation de la zone d'étude dans son ensemble ainsi que les synergies / effets de rayonnement avec les vallées et territoires adjacents.

2.4 Les scenarii d'aménagement et de développement

2.4.1 Scénario 1 – Programme à composante loisirs / sportifs

Objectif

Développer le **loisirs sportif** à l'année sur le territoire d'étude ainsi qu'un **savoir faire dans l'accueil des publics concernés**.

Développer de l'**accueil actif/encadré en montagne** (structures d'accueil, RH dédiées, programmation annuelle sports / loisirs).

La « **montagne** » et le **Golo** sont les **prétextes** à la venue sur le territoire.

Méthode

La collectivité s'attache les services de prestataires de l'accueil sportif en montagne spécialisés sur la cible groupes, individuels et familles. Elle développe un lien fort à avec les associations sportives de l'île.

La production de services, de prestations et d'animations vise à sédentariser la clientèle d'abord sur des formats courts 2/3 jours, l'intensification de la fréquentation, le développement des professionnels, permettant dans un second temps de développer des « formats semaines ».

L'ensemble des moyens publics promotionnels / communication sont mis en œuvre pour mettre en scène ce scénario auprès des clientèles.

Les messages développés sont axés sur la pratique de la montagne et évitant un discours élitiste et trop axé sur l'effort mais en développant **les valeurs du sports dans un axe de « ressourcement – loisirs – retrouvailles » dans un lieu de grande qualité** paysagère, environnementale ce qui suppose un accueil, un encadrement, des guides et une offre adaptée.

La communication développe aussi un discours sur la **diversité des activités** (« paradis d'activités »), **leur intensité et sur l'accessibilité à tous**. Le positionnement de la communication s'appuiera sur les vecteurs scolaires, clubs-centres de loisirs, associations sportives/fédérations, TO spécialisés, au même titre que les cibles « couples » ou « familles ».

Enfin la communication axe le discours sur la **diversité des contenus et lieux de pratique et sur leur inter-connexion avec les vallées adjacentes** dans une volonté de développer des activités ayant vocation à se développer à l'échelle de la destination et/ou de la micro-région mais aussi à l'échelle d'une ou de plusieurs micro-régions (notamment Corte – Calvi – Vico).

Portage des investissements

La **collectivité**⁶ apporte sa compétence et son financement dans :

- L'ingénierie de projet : études foncières, études techniques, études de projet, plan de communication,
- les infrastructures : VRD, aménagements d'accès à l'eau, signalétique, mise en sécurité diverses,
- l'urbanisme : règlement adapté, réserves foncières dédiées et raccordées,
- l'aménagement des parcelles : structuration spatiale, réalisation de dessertes, plates-formes et autres dispositifs préalables à l'aménagement dans les zones aménageables, dans le respect du Code de l'urbanisme, notamment l'article L145-5,
- les équipements : constructions éventuelles de fonds de commerces et autres bâtiments d'accueil dans le respect du Code de l'urbanisme, article L145-5, notamment concernant la base nautique et la station de Verghio.

Partenariat Collectivités / ERDF

ERDF apporte sa contribution aux actions et opérations développées par la collectivité :

- Participation aux actions de communication, de conseil, d'études et/ou d'ingénierie,
- Participation aux investissements des opérations d'aménagement,
- Participation aux investissements des opérations d'équipement (les modalités de participation au financement des équipements structurants devront être évaluées).

... en cohérence et en lien avec les politiques sectorielles et territoriales des collectivités, EPCI, administrations et autres acteurs publics.

Domaine privé

Les acteurs privés développent les activités marchandes d'accueil, d'encadrement, de transport et de mise en découverte de la zone d'étude.

⁶ La sphère publique au sens large.

Supports

Le lac et le cours d'eau Golo

Les espaces naturels accessibles et potentiellement ouvrables à la mise en fréquentation.

Les éléments / matières : eau, roche, bois, neige, vent.



Pré-programme équipements

BASE NAUTIQUE AU LAC sur zone dédiée et pré-aménagée sur les rives de Calacuccia.

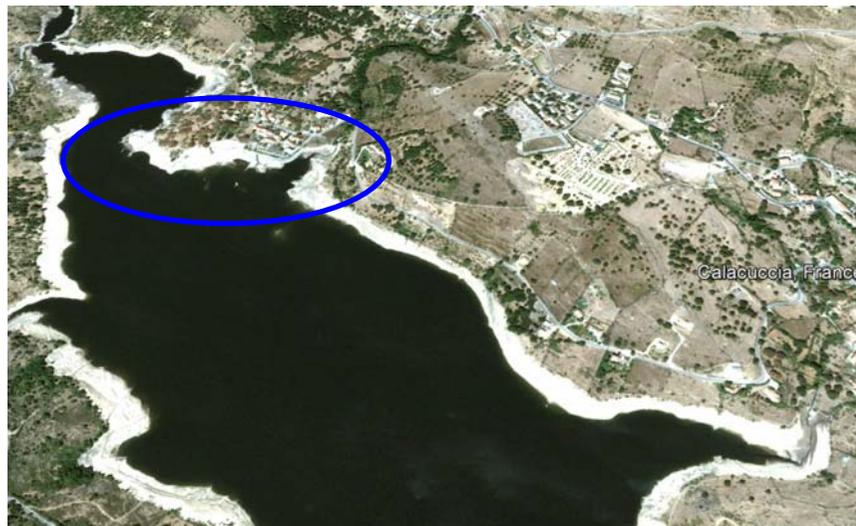
Base nautique avec activités diverses

- voile (optimist – laser),
- planche à voile,
- canoë, canoë-kayak, aviron.



Pas d'activités/sports mécaniques nautiques.

Pas de ponton de mise à l'eau, la variation de la zone de marnage étant trop importante, on proposera une ou deux aires de mise à l'eau avec aménagement permettant le recul jusqu'à l'eau⁷ pour les véhicules (en fonction de la topographie et d'un travail de modelage de la rive).



⁷ Pour mémoire : il y a souvent plus de 10 - 12 m de hauteur sur la zone de marnage avec un linéaire de 50 à 60 m pour accéder à l'eau, soit des pentes généralement de l'ordre de 20 à 25 %.

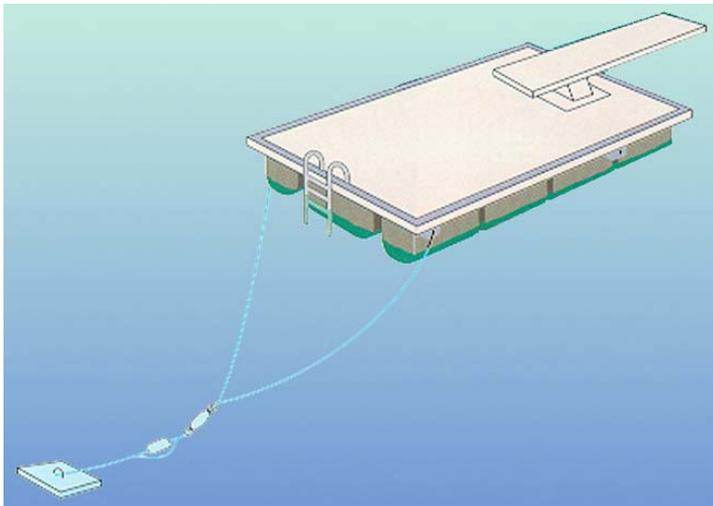
BAIGNADE SURVEILLEE AU LAC

NB : Les activités de baignade pourront être effectuées sous couvert d'une autorisation des services instructeurs (ARS) après analyse de la qualité des eaux et notamment de leur turbidité⁸ et des conditions de mise en sécurité des publics, notamment en période de basses eaux, tout particulièrement au niveau du lac de Calacuccia.

Cette activité n'est pas obligatoire dans la programmation des deux scénarii, mais elle est plus justifiée dans ce scénario que dans le second.

Programme baignade :

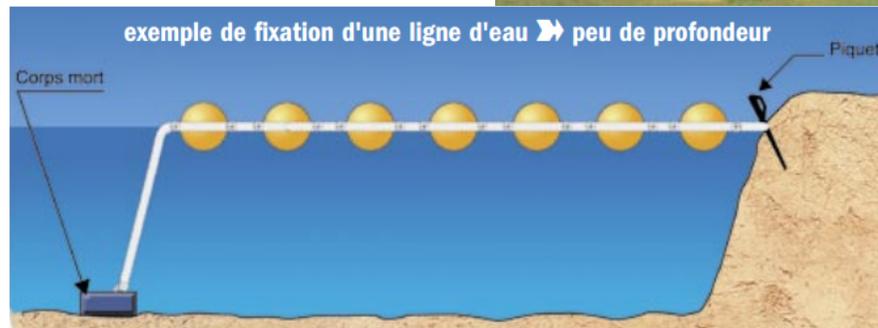
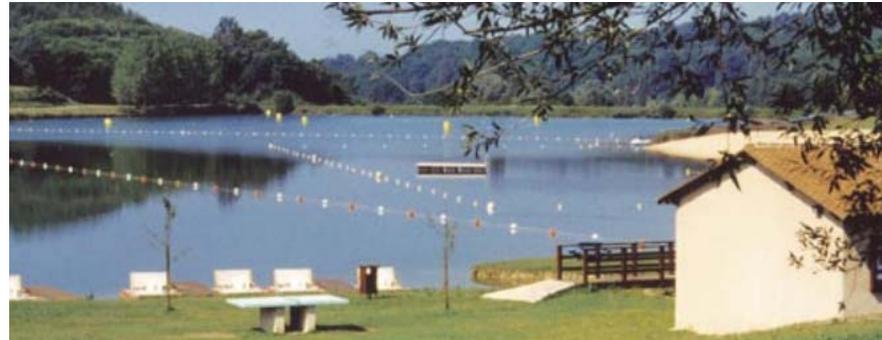
- Aire baignade dédiée avec accès aménagé à l'eau, horaires de surveillance définis et affichés,
- Zone surveillée à créer avec plan de balisage et implantation des bouées réglementaires,
- Bâtiment de surveillance, personnel de surveillance et mat de signalisation,
- Plan signalétique adapté à la pratique de la baignade dans les zones dédiées et indiquant les interdictions hors zones,
- Travail de re-profilage partiel de rive sur la zone de baignade,
- Deux plongeoirs amarrés installés en saison et splittés sur le fond et/ou pontons mobiles déplaçables par flottaison.



- Aire de jeux d'eau liée au lac avec un toboggan modulaire avec vidange sur lac, avec tube modulables en fonction du niveau de l'eau, ce toboggan est alimenté en eau pendant l'exploitation, il est protégé de manière à en interdire l'usage hors période d'exploitation.

⁸ Toute personne qui aménage une baignade est tenue de déposer à la mairie un dossier justificatif d'ouverture. Le maire transmet ensuite ce dossier au préfet et à l'ARS pour permettre l'organisation du contrôle. Les baignades « aménagées » au sens du code de la santé publique (article D.1332-39 à D.1332-42) sont constituées des sites qui comprennent des aménagements incitant à la baignade (panneau d'information, zones de stationnement, apports de sable...). Ces sites doivent ainsi délimiter une zone protégée des contaminations, où sont présents au minimum deux installations sanitaires et comporter un affichage d'information concernant la sécurité du site ainsi que les résultats d'analyses du contrôle sanitaire. Il faudra tenir compte de la présence de plusieurs STEP rejetant dans le lac artificiel.

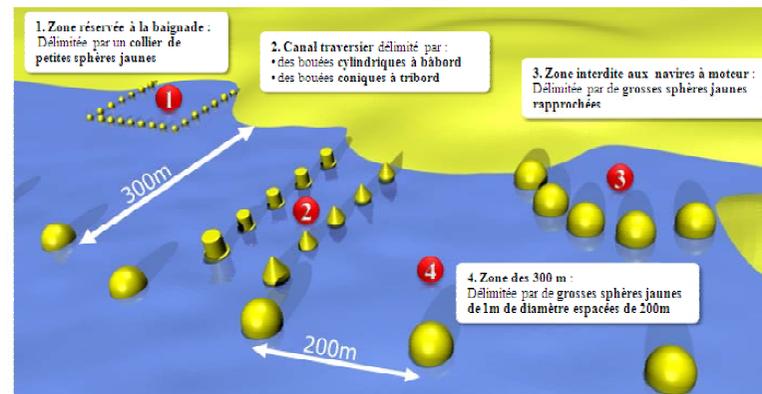
Plan de balisage, notions d'aménagement



Les extrémités de la ligne sont fixées, d'une part sur un piquet fiché sur la plage, d'autre part sur un corps-mort.



Lorsque la profondeur du plan d'eau est élevée ou lorsque le fond est instable, on peut être conduit à amarrer les bouées sur un câble inox tendu entre les deux berges.



NB : pour info, ce croquis est générique à la réglementation maritime, la zone dite des 300 m en milieu lacustre n'a pas de sens.

AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES A LA ZONE DE BAINNADE / BASE NAUTIQUE

Prévoir une **aire de posée hélicoptère** à proximité du lac pour gérer le risque aux personnes en cas d'incident nécessitant une hospitalisation rapide. Par les airs le CH de Corte est à 12 Km, le CH de Bastia à 50 Km.

L'**aire de stationnement** au niveau du lac pourrait être agrandie, elle pourrait aussi être tarifée pour créer des retombées économiques directes permettant l'entretien de cet aménagement.

Unité de **Sandwicherie / restauration** légère à créer près du lac et de l'aire de stationnement avec une aire de jeux sports collectifs attenante (beach volley, badminton, basket...).



PECHE

Aménagement d'aires de pêche :

- En bordure du lac, aménagement d'aires de pêche, séparées des aires de baignade et de nautisme (balisage), tenant compte des émissaires des STEPS, notamment ceux de Casamaccioli et d'Albertacce,
- A l'aval sur le Golo, dans le lit, entre le barrage de Corscia et l'usine de Pont de Castirla, aménagement d'aires de pêche sur sur-largeurs dédiées entre Pont de Castirla et Francardo.





TOUR DU LAC

Aménagement d'un « tour du lac »⁹ avec accès piétons, cycles, hors tous modes motorisés, sur une bande d'une largeur permettant la mixité des usages, sans modification significative de la topographie (les affouillements et terrassements étant limités au maximum).

On pourrait imaginer un revêtement stabilisé permettant la balade, la pratique sportive des piétons (course, marche sportive) ainsi que l'évolution des cyclistes.

Le traitement dans ce scénario serait essentiellement paysager et actif (pratique d'activités non motorisées). Des mobiliers¹⁰ de confort pourraient jalonner le parcours (bancs, espaces pique-nique...).

NAVIGATION SUR LE GOLO

Canoë ou Canoë kayak / Descente du Golo

Sur linéaires définis, selon valeurs d'étiages ou de hautes eaux et après accord (dans le cadre d'une convention ERDF / Fédération) sur les modalités de fonctionnement avec ERDF (notamment concernant les lâchers d'eau), mise en place de parcours de descente du Golo :

- Soit à l'aval de la retenue de Corscia jusqu'à l'usine de Pont de Castirla,
- Soit à l'aval de l'usine de Pont de Castirla.

Les activités nécessiteront des points de dépose et d'accostage balisés et un système de navettes amont aval.



⁹ Pour mémoire le lac dispose de 7 Km de pourtour.

¹⁰ Dans un souci de développement durable, concernant les mobiliers / aires de pique-nique, ces mobiliers devront utiliser les filières locales (privilégier le bois de châtaignier plutôt que du bois autoclave bien que ce dernier ne présente plus aujourd'hui de produits tel que l'arsenic, etc.).

SCALA DI SANTA REGINA

Via ferrata

Parcours à imaginer sur l'un des versants de la Scala di Santa Regina¹¹ avec passage suspendu à évaluer si valorisation d'un parcours en rive droite. Le parcours combine les notions d'apprentissage, d'évolution et de perfectionnement et aide à se familiariser avec les caractéristiques naturelles (géologiques, paysagères et de biotope) du site.



Belvédère dans la Scala di Santa Regina

Réalisation d'un belvédère pierre et/ou bois, suspendu sur le lit du Golo, en décroché, permettant de voir l'encaissement du Golo, d'offrir des perspectives paysagères « imprenables » pour les visiteurs, montrant l'intégration de la route au talweg et communiquant sur le statut, pour partie PSCI/Natura 2000, du site.

Aire de stationnement dans la Scala di Santa Regina

Réalisation d'une aire de stationnement sécurisée dans la Scala permettant le stationnement et le retournement des véhicules et située à proximité directe du belvédère.

L'ensemble des opérations réalisées dans la Scala est sécurisé, intégré à l'environnement et mis en connexion avec les réseaux existants.

¹¹ Il faudra vérifier si étude d'impact, procédure au cas par cas ou permis d'aménager, il y a, pour développer ce type d'activité. La fiche d'objectif du site NATURA2000 (<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/FR9400576>) semble montrer que les contraintes seront assez faibles si les aménagements n'impactent pas d'espèces animales et/ou végétales (plantes de paroi, nids, zones de passages ou de survol animalier etc.).

LOISIRS ITINERANTS

Parcours de santé / Course d'orientation

Autour du lac et/ou en aval dans le secteur entre Pont de Castirla - camping Campita - Francardo, création d'un parcours de santé à proximité du lit du fleuve sur un format de pratique 15 à 30 minutes avec ateliers d'étirement / relâchement.



On pourra aussi imaginer des courses pédestres, type Trail ou courses d'orientations PRO pour les plus sportifs.

Parcours VTT

Réalisation de parcours VTT dédiés sur les zones de moyenne montagne avec boucles de descente reprises par des aires de stationnements, permettant la réalisation de montée-descente des participants. On doit imaginer des boucles VTT autour du lac et sur le secteur Francardo - Prato di Giovellina – Piedigriggio (à coordonner avec ce qui a déjà été réalisé avec Syndicat du Niolu / OT et ATC).

Cette activité devra s'accompagner d'un fourniturage disponible auprès des commerçants locaux.



Randonnée montagne

Développement de parcours montagne à partir du fonds de vallée et permettant de se rabattre sur des boucles de type GR, autorisant les formats journée, grande randonnée et treks inter valléens, à partir des villages.



Deux types de parcours seront mis en scène :

- Les parcours verticaux perpendiculaires aux courbes de niveau (tel le parcours Lac – Lozzi – Cinto, Corscia - Capu di u Dente),
- les parcours en situation de balcon au dessus de la vallée glaciaire (sentier de la Transhumance, **grande boucle de randonnée (60 à 80 km) sur l'ensemble de la vallée maillerait les villages de l'Aghja Nova**).

Plusieurs sentiers de randonnée présentant des passages par le haut Niolu à partir des cols pourraient desservir :

- la vallée d'Asco (via le Cinto),
- la vallée du Tavignano (via l'Arinella),
- Corte via le Tavignano.

Il semble nécessaire de marquer ces passages par des aménagements permettant de présenter l'entrée ou la sortie de la vallée mais surtout de travailler, au travers de la communication, à la **mise en valeur et l'image de ces passages** qui permettraient de mieux mailler la vallée et encourager sa fréquentation, pas exclusivement par voie routière.

La station de Verghio est un élément fort dans ce schéma au même titre que les villages, notamment ceux du versant sud-rive gauche du Golo et les cols permettant de passer dans les vallées contiguës.

OFFRE NEIGE / COL DE VERGHIO

Sous couvert d'une étude de disponibilité de la ressource neige et de faisabilité technico-économique, la station de Verghio serait remise en activité hivernale pour partie avec mise en place d'un stade de neige et exploitation d'une remontée (soit l'équipement existant soit un dispositif à coût adapté) pour permettre l'exploitation gravitaire d'activités :

- Luge,
- Matelas gonflable sur neige/ Air board,
- Raquette, sorties raquette,
- Ski de fond.

Les modalités de concours de la collectivité à cette orientation sont à définir, dans un contexte où l'exploitation actuelle de la station est privative et qu'elle ne prend pas en compte un plan de développement hivernal.



PARAPENTE / VOL LIBRE

Sur crêtes et zones à aérologie adaptée, aménagement d'aires de départ et d'aménagement d'aires de posée en vallée (activités non motorisées).

Deux aires d'envol paraîtraient pertinentes : l'une au Sud de Casamaccioli, sur la ligne de crête qui domine le refuge de la Sega côté Tavignano et près du GRP Mare a Mare Nord, l'autre, au-dessus de Lozzi, au point haut du Capu di Manganu, le long du chemin d'accès vers le refuge de l'Ercu). Les modalités d'accès et d'utilisation de ces espaces sont à étudier.



PRE PROGRAMME HEBERGEMENT

Densification de l'hébergement (hébergements de groupe, refuge, gîte, HLL/PRL pour les campings).

Rénovation du bâti de caractère pour développer des prestations hôtelières (hôtels, chambre d'hôtes).

Adaptation des établissements hôteliers sur le segment « groupes ».

Les hébergements marchands sont actuellement massifiés à Calacuccia, il faudra favoriser la diffusion des projets sur une plus grande partie de la zone d'étude.

Les projets devront montrer une vraie prise en compte de l'intégration paysagère, environnementale et énergétique.

Partenaires

- EPCI, ERDF, Office hydraulique de la Corse et Office de l'Environnement sur le volet « Eaux »,
- ONF, Parc Naturel Régional de Corse, Office National de la Chasse sur les milieux naturels,
- CTC (autres services techniques : ADEC, OTC),
- Communes, OT Centre Corse, fédérations sociopros, ODARC sur le volet accueil et activités en montagne,
- OT Centre Corse et ATC sur le volet promotionnel, communication et marketing,
- Constructeurs / aménageurs, ERDF sur le volet réalisation et gestion énergétique (BBC).

Calendrier / Phasage

A définir, mais on doit imaginer, à l'échelle de la totalité des opérations, un programme d'aménagement compris entre 3 et 5 ans pour réaliser l'ensemble des études, boucler les dossiers administratifs et faire réaliser les AO/consultations, les chantiers et les autorisations d'exploiter.

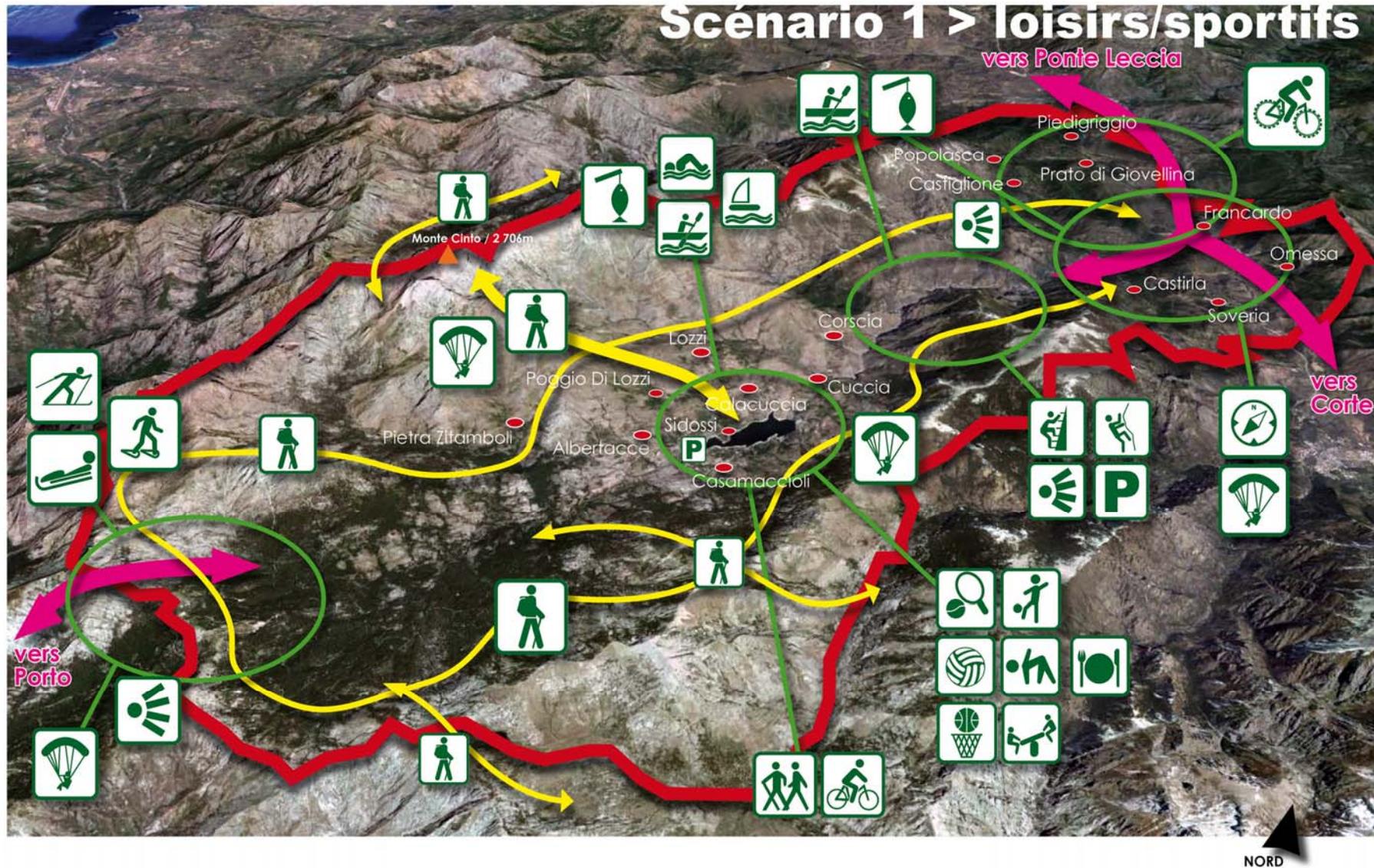
Pré-requis

Les aménagements seront soumis à des études de faisabilité, d'intégration et d'environnement et les documents d'urbanisme devront être adaptés à leur prise en compte et réalisation (ceci pouvant aller de 6 mois à 2 ans selon les cas).

Dans le cas d'une carte communale, les aménagements pourront être admis avec l'accord du Préfet, après avis de la commission départementale et au vu d'études justifiant que les aménagements et l'urbanisation des secteurs envisagés sont compatibles avec la prise en compte de la qualité de l'environnement et des paysages.

Dans ce cadre, chaque permis de construire sera soumis pour avis à la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites.

Schéma / Plan de fonctionnalité scénario 1



Commentaires schéma de fonctionnalité Scenario 1

Le texte rédigé ci après est un pressenti nécessaire au débat avec le MOA, il ne s'agit pas de propositions figées.

Partie aval de la zone d'étude, le secteur Castirla, Soveria, Popolasca, Castiglione, Piedigriggio, Prato di Giovellina, Francardo et Omessa, se prête à notre sens au développement de **produits itinérants, à la journée** ou plus (court séjour), sous forme de :

- boucles de balade et moyenne randonnée, à VTT ou pédestre. Le relief, relativement doux, moutonné, offrira de belles sorties pour un grand public, notamment les familles. Le maillage déjà appréciable de sentiers sur le secteur en question permettra de proposer une offre de petite et moyenne randonnée, soit au départ d'un seul et même point (Francardo par exemple), ou d'inviter les publics et visiteurs à cheminer sur des tracés balisés au départ de chacune des communes citées. On pourra suggérer de thématiser cette offre de randonnée, à préciser dans le contexte du scénario 2.
- Courses d'orientation pour tous publics, geocaching, etc., se voient particulièrement adaptés à ce paysage de bas de vallée avec une alternance de milieux naturels ouverts, fermés, proximité du cours d'eau du Golo, de reliefs moyens, etc.
- Pratique de loisirs aériens comme le parapente (toujours selon avis plus précis après étude sur l'aérologie).

L'approche en termes de randonnées sera vigilante à ne pas être trop intrusive sur les espaces protégés remarquables (Cf. 3.4 Schéma de principe/situation de projet du rapport de juillet 2013).

On pourra imaginer **un point de vue** qui se positionne en réponse au point de lecture paysagère (grand paysage) du Col de Verghju. Le point de vue le plus intéressant correspond au Capo d'Alici (1203m). Il n'y a actuellement pas de sentier sur ce relief. Il faudrait pouvoir aménager très sommairement (en cherchant à ne pas dégrader le site), une sente au départ de Suarella par le versant Est. Ce poste d'observation du Capo d'Alici présenterait plusieurs avantages, un point de vue dans le sens Est-Ouest sur la vallée du Golo et son bassin versant, une vue en surplomb sur la Scala di Santa Regina, un surplomb également sur la centrale électrique de Castirla (en lien avec le thème de l'eau) sur le Golo. Ce point haut permet un regard sur une orientation vers l'Est, le Nord-Est et perception de la mer (dans l'axe de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia).

Un point clé consiste en un développement et aménagement d'un **produit de verticalité** inscrit au cœur de la Scala di Santa Regina, avec développement d'un tracé ou de plusieurs tracés ou voies de niveaux de difficultés variables pour pratique de la via ferrata ou via cordata. Suivant la saison, pourquoi ne pas envisager la mise en œuvre d'un itinéraire accro-spéléo (selon cavités et nature de la roche), un intérêt sur le volet découverte de la géologie du territoire.

Elément fort, l'aménagement d'un **belvédère singulier au-dessus des gorges** serait une expérience unique au-dessus du Golo dans un cadre minéral.

Les gorges entre Corscia et Castirla (même s'il subsiste encore une incertitude quant à la faisabilité de ce) présentent l'opportunité pour un complément de la pratique préexistante du canyoning avec le développement d'une offre de pêche, de descente du Golo en canoë et canoë-kayak. Le thème de l'eau, ici sous son aspect « eau-vive » serait mis en avant.

Le secteur du **lac et son pourtour** (villages, barrage, etc.), s'illustrent par une offre variée d'activités (pêche, activités nautiques, loisirs outdoor, balade autour du lac, cycle, etc.).

Sur chaque versant du bassin, on notera l'existence de deux aires d'envol pour loisirs aériens (l'une au Sud de Casamaccioli, sur la ligne de crête qui domine le refuge de la Sega côté Tavignano et près du GRP Mare a Mare Nord ; l'autre, au-dessus de Lozzi, au point haut du Capu di Manganu, le long du chemin d'accès vers le refuge de l'Erco).

Sur le secteur du **Col de Verghju**, redynamisation des loisirs de neige en saison hivernale, mais aussi aménagement d'un point de vue qualitatif, le Capu di Vergio à 1598m, accessible depuis le stationnement du col via une marche d'approche vers le Sud d'environ 1 kilomètre. Second point d'orientation, le Capu a Rughia à 1712m (aménagement d'une table de lecture, thème abordé du grand paysage, géologie et géomorphologie du bassin de Calacuccia), à un peu plus de 2,5 kilomètres toujours au départ du stationnement du col. Un stationnement qui méritera d'être requalifié (organisation des places de stationnement, aire de retournement, végétalisation, point information via une signalétique spécifique, etc.).



La randonnée, essentiellement pédestre, reste présente sur l'ensemble du territoire, liaison vers les vallées voisines, boucle longue du tour du bassin versant, etc. Elle est un moyen de mailler de nombreux points d'intérêt, franchissement de ruisseaux, site tel que la cascade de Radule, etc.

2.4.2 Scénario 2 - Programme à composante tourisme culture - patrimoine

Objectif

Favoriser un tourisme soft, itinérant, basé sur le développement culturel en « moyenne » montagne, en débanalisant l'offre moyenne montagne locale.

Les **patrimoines** (naturels, culturels, historiques) **sont un prétexte à la découverte du territoire.**

Méthode

La collectivité s'attache les services de **médiateurs / animateurs** dans le domaine du patrimoine et favorise le développement de prestations d'accueil (touristique) sur la base des supports patrimoniaux existants.

La collectivité privilégie un axe culturel mais ne renonce pas à un positionnement ludique de l'offre, pour autant ce scénario n'est pas une variante du scénario 1.

La production de services, de prestations touristico-culturelles en partenariat avec les gestionnaires d'espaces (ex : PNR de Corse, ONF...), de gestionnaires de ressources (ERDF, OEHC, associations dans le domaine de l'environnement, ODARC...) et de spécialistes des patrimoines vernaculaires (collectivités, DRAC/CTC, experts / scientifiques...) permet de mettre en scène l'offre du territoire afin de développer une offre notoriété actuellement insuffisante de cette partie de la vallée du Golo et de développer une fréquentation d'excursion puis de sédentarisation de clientèle d'abord sur des formats courts 2/3 jours.

En fonction des développements produits, la fréquentation permettra dans un second temps de développer des moyens séjours.

L'ensemble des moyens publics promotionnels / communication sont mis en œuvre pour mettre en scène ce scénario auprès des clientèles. Les messages développés sont axés sur la **découverte, l'initiation** en utilisant un discours attractif axé sur l'insolite, l'étonnement et sur **le décalage entre le territoire perçu aujourd'hui et ce qui s'y passe réellement**. L'itinérance, le côté soft s'adressent aux familles, aux publics voulant prendre le temps de découvrir le territoire au cours d'un séjour doux, sans intensité ou culture de l'esprit et détente caractérisent l'ambiance recherchée.

La communication développe un discours sur **la diversité des activités et leur contenu culturel et sur leur inter-connexion avec les vallées adjacentes** dans une volonté de développer des activités ayant vocation à se développer à l'échelle de la destination et/ou de la micro-région mais aussi à l'échelle d'une ou de plusieurs micro-régions (notamment Corte – Calvi – Vico).

Portage des investissements

La **collectivité**¹² apporte sa compétence et son financement dans :

- L'ingénierie de projet : études foncières, études techniques, études de projet, plan de communication,
- les infrastructures : VRD, aménagements d'accès, signalétique, mise en sécurité diverses,
- l'urbanisme : règlement adapté, réserves foncières dédiées et raccordées,
- l'aménagement des parcelles : structuration spatiale, réalisation de dessertes, plates-formes et autres dispositifs préalables à l'aménagement dans les zones aménageables, dans le respect du Code de l'urbanisme, notamment l'article L145-5,
- les équipements : constructions éventuelles de fonds de commerces et autres bâtiments d'accueil dans le respect du Code de l'urbanisme, article L145-5, notamment concernant la base nautique.

Elle intervient aussi pour **développer un pool de compétences** dans le domaine du développement culturel et de l'accueil.

Partenariat Collectivités / ERDF

ERDF apporte sa contribution aux actions et opérations développées par la collectivité :

- Participation aux actions de communication, de conseil, d'études et/ou d'ingénierie,
- Participation aux investissements des opérations d'aménagement,
- Participation aux investissements des opérations d'équipement (les modalités de participation au financement des équipements structurants devront être évaluées).

... en cohérence et en lien avec les politiques sectorielles et territoriales des collectivités, EPCI, administrations et autres acteurs publics.

Domaine privé

Les acteurs privés développent les activités marchandes d'accueil et de mise en découverte de la zone d'étude.

Le scénarii s'entend après résolution des pré-requis explicités au paragraphe 2.3.2 et la réalisation d'une étude de desserte (VRD, AEP, Electricité, Eaux Usées). Il serait aussi pertinent de réfléchir à la problématique du morcellement foncier dans une double perspective : la structuration / valorisation de la ressource agricole puis l'aménagement de sentiers et d'itinéraires culturels.

¹² La sphère publique au sens large.

Pré-programme**VOLET CULTURE ET PATRIMOINE**

Création d'une « **ferme découverte** » avec **espace d'accueil** et **espace d'interprétation** du territoire, **servant de lieu de découverte et d'immersion dans les patrimoines de la vallée**, avec mise en scène (savoir faire, culture) et commercialisation des produits IAA. Les producteurs locaux sont parti prenante du projet.

Cette unité est créée soit par extension de PAU soit par utilisation ou réhabilitation d'un bâtiment en secteur diffus, de type patrimoine rural existant, dans le cadre de l'article L145-5 du code de l'urbanisme.



Ce bâtiment est animé et exploité par un professionnel, issu du milieu agricole. La **mise en scène d'activités agro-pastorales** serait un vecteur d'attractivité du territoire.

La mise en énergie et l'exploitation énergétique du bâtiment est suivie et présentée par ERDF suivant son savoir faire sur le volet énergie dans le cadre de la réhabilitation d'un patrimoine bâti.

Re positionnement et re développement du centre Prumitéi d'Omessa – Francardo en Prumitéi « II »

Développement d'un axe d'accueil et de formation aux plans culturels, artisanal et commercial de manière à rouvrir le site, re-développer sa fréquentation, mettre en place une production culturelle et artisanale et valoriser le patrimoine et le lieu d'accueil constitué par ce projet.



Ce projet, outre son contenu, se situe à la convergence de plusieurs vallées, sur un axe routier important et aurait un pouvoir d'irrigation important du centre Corse.

Développement du musée archéologique d'Albertacce et visites des espaces de fouilles

Le seul musée archéologique de Corse, situé en Niolu est destiné à mettre en valeur la spécifique terminologie mégalithique corse.

Cette structure mériterait d'être développée en disposant de moyens d'expositions, de médiation et de communication plus importants de manière à devenir un véritable point d'attraction culturel de la zone d'étude, en lien avec les autres lieux mégalithiques corses (le musée de Sartène, Cauria, Cucuruzzu, ...).

Par ailleurs il serait souhaitable de réserver des zones de fouilles « finalisées » à la présentation, la mise en visite et découverte pour les publics avec une signalétique et des moyens numériques (NTIC, applications Smartphones, QR codes, etc) pouvant montrer ce qui a disparu ou ce qui a été prélevé pour que ces zones de fouilles puissent apparaître « parlantes » aux yeux des publics et puissent faire partie d'une culture locale qu'ils puissent s'approprier.



Autre équipement muséographique

Réflexions sur les contenus qui pourraient être mis en scène, avec les ressources humaines porteuses.

Développement du projet de **musée de Lozzi** : La création d'un musée visant à mettre en œuvre une scénographie relative au patrimoine matériel, immatériel et agricole de la zone d'étude, qui sera adossé à un café rural ainsi qu'à un espace de jeux pour enfants.

Etude sur les enjeux du **projet de parc préhistorique à ciel ouvert**, sur la base des chantiers de fouilles archéologiques liées à l'association locale et au musée d'Albertacce (définition, contenu, RH, partenaires).

Etudes à engager sur le **tourisme industriel** et les actions qui présenteraient le plus d'efficiences et d'attractivités, notamment avec ERDF.

Développement du patrimoine immatériel

- Développement du festival de la poésie,
- Création d'une route de la poésie et des chants afin d'accroître l'attractivité touristique relative à l'itinérance. Cette route vise à inclure la culture du Niolu, ses chants polyphoniques,... mais le projet pourrait être étendu,
- Continuation du travail de recueil de mémoires des aînés de la vallée, afin de conserver puis pouvoir analyser et communiquer sur la culture des anciens, les usages...

Réflexion à mener sur la mise en tourisme de ces projets.

Parcours pédagogique du Tour du lac

Aménagement d'un « tour du lac » avec accès piétons, hors tous modes motorisés, sur une bande d'une largeur permettant la déambulation sans modification significative de la topographie. On pourrait imaginer un revêtement stabilisé permettant la balade, la pratique sportive des piétons (course, marche sportive) ainsi que des cyclistes.

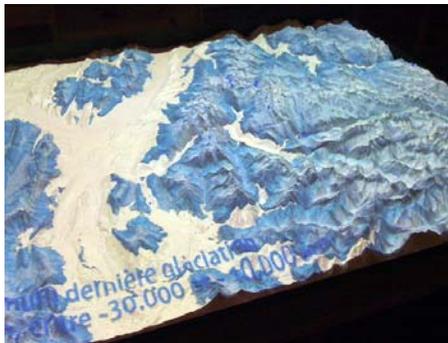
Le traitement dans ce scénario serait essentiellement **paysager et pédagogique**. Les principaux ayant droits en matière de gestion de l'eau étant les communes, EDF et l'Office Hydraulique, ces partenaires seraient sollicités pour développer un discours attractif.

Le tour du lac (7 Km) serait agrémenté d'une visite de l'usine électrique de Sovenzia et d'un parcours pédagogique interprétatif voué à la présentation du bassin versant et de l'eau comme :

- **Ressource**, comme une matière utilisable pour plusieurs usages essentiels : irrigation, AEP, activités humaines...
- **Energie**, l'eau comme source énergétique et bio énergétique, l'énergie comme pouvoir améliorateur des dépenses des résidents¹³,
- **Milieu** biotique, avec le Golo, le lac et la biodiversité locale,
- **Elément mécanique**, l'eau ayant conduit à modeler la vallée glaciaire et à définir sa géomorphologie.

Ce parcours ferait largement appel aux ressources documentaires des gestionnaires locaux d'espaces et exploitants du site, notamment ERDF, qui pourrait y développer un discours favorisant la mise en œuvre de Bâtiments Basse Consommation ainsi que les économies d'énergie qui contribueraient à accroître le pouvoir d'achat des ménages en réduisant leurs dépenses en énergie.

Exemples de maquettes de présentation 3D pouvant être présentées pour comprendre le bassin versant



¹³ A noter qu'ERDF développe une approche économique et sociale visant à favoriser l'accroissement du bien-être de la population en matière de logement.

VOLET PECHE

Aménagement d'aires de pêche :

- En bordure du lac, aménagement d'aires de pêche, séparées des aires de baignade et de nautisme (balisage), **en lien avec le tour du lac** et tenant compte des émissaires des STEPS, notamment ceux de Casamaccioli et d'Albertacce,
- A l'aval sur le Golo, dans le lit, entre Pont de Castirla et Francardo, aménagement d'aires de pêche sur sur-largeurs dédiées.

VOLET AGRICULTURE / AGROTOUTRISME

Le volet agropastoral, qui théoriquement est une opportunité au projet, doit être réfléchi afin de **mesurer les enjeux de son développement**. D'abord, il est nécessaire de structurer l'existant puis de mener ensuite des actions relatives aux divers aménagements possibles et à leur mise en valeur en insistant particulièrement sur le potentiel culturel et historique de la vallée.

Les enjeux :

- aborder la thématique sous l'angle d'un **patrimoine culturel vivant en mettant au cœur du projet les agriculteurs**,
- approfondir la connaissance de cette thématique afin de favoriser une meilleure appropriation par les publics, pour réfléchir à la manière dont **l'activité agricole pourrait être un « liant » à la découverte et à la valorisation du territoire**.

...en effet, l'agrotourisme doit constituer un vrai produit de découverte du patrimoine (social, culturel, historique) lié au monde agricole.

Les objectifs :

- Proposer une lecture de la vie agropastorale contemporaine représentative de la diversité des pratiques et du cheptel¹⁴,
- S'adresser à tous les publics, tout au long de l'année,
- Privilégier une valorisation in situ : alpages/estives, fermes et outils de transformation.

En politique de développement filière

L'essor du **pastoralisme** pourrait être favorisé au travers la signature de conventions qui permettent de donner une lisibilité aux éleveurs sur les modalités d'implantation sur le territoire et sur les aides dont ils pourraient bénéficier.

Le développement de **productions forestières et la préservation de la filière bois** permettrait une valorisation du territoire et favoriserait l'implantation de populations.

L'implantation d'activités artisanales productives, en relançant la filière bois , au même titre que d'autres filières, pourrait être un appui.

¹⁴ Cette approche ne devra pas éluder les usages, notamment concernant les conditions d'accessibilité des troupeaux au lac.

En politique d'aménagement

Deux axes sont à privilégier car ils constituent des enjeux de développement forts:

- L'accès au foncier, la création d'AFP va dans le sens d'opérer une libération du foncier, nécessaire à la formulation de projets, qu'ils soient extensifs ou intensifs,
- L'accès à la ressource eau/irrigation est fondamentale pour développer de nouveaux projets, tant pour les secteurs où l'approvisionnement gravitaire n'est pas possible (amonts du lac) que les zones aval où les réseaux d'approvisionnements sont soit inexistantes ou insuffisants (Aghja Nova). Une réflexion technique est à engager notamment avec OHEC / ERDF pour envisager une partition des usages Turbinages - Potabilité – Irrigation, permettant un maintien de l'activité agricole dans la vallée.

En production touristique :

Si le lien entre le tourisme et l'agriculture est maintenu, le secteur touristique pourra être porteur. Par exemple, l'utilisation du foncier exploité au niveau de la station de Verghio pourrait être mixte.

Des produits touristiques pourraient par exemple être créés autour du fromage ou de la charcuterie, avec le concours des opérateurs implantés sur place, via des circuits de promenade réalistes, mais pourraient aussi être étendus à d'autres domaines, en effet, par exemple, l'offre d'accueil n'est pas suffisamment en adéquation avec le potentiel archéologique (antiquité et moyen-âge) de la vallée.

Le potentiel culturel et historique de la vallée pourrait être valorisé au travers des sentiers de randonnée à contenu historique.

Quelques pré-requis paraissent indispensables pour structurer l'offre :

Produire une étude des ressources locales (humaines, matérielles et immatérielles) et de leurs conditions d'accessibilité, pour :

- Lister et visiter les lieux de production/transformation, constituer un fonds documentaire et identifier les médias humains référents,
- définir des contenus,
- rechercher une **mise en scène** de ces contenus auprès des publics, des **dispositifs d'interprétation** de la vallée et de ses patrimoines seraient implantés en des endroits stratégiques permettant de véhiculer un contenu culturel et scientifique vulgarisé pour l'ensemble des visiteurs, au service de la compréhension du territoire.

Relier ce travail au projet de ferme découverte cité plus haut,

- travailler en réseau afin de créer un itinéraire de découverte de sites à l'échelle de la vallée (circuit du pastoralisme ?), puis ultérieurement d'autres sites corses,
- Développer les activités en lien avec les cheptels (activité équestre, autre à définir ...),

Développer des **formats de communication** : éductours, revue/page web, outil pédagogique pour scolaire, évènementiels dédiés.

Des évènementiels thématiques à développer

Evènementiels à organiser et à développer (arrivée des troupeaux en estive, journée du « quelque chose à voir », amélioration du contenu et de la communication de la foire de la Santa di Niolu, courses pédestres sur le massif du Cintu ...). **Une programmation est à organiser.**

Un patrimoine architectural et bâti à conserver et à montrer

Proposer des aides incitatives aux opérations de réhabilitation des vieux patrimoines bâtis ruraux en montagne.

Réhabilitation/rénovation du patrimoine relatif au moyen âge dans la zone d'étude

Mise en place d'actions de rénovation du patrimoine et petit patrimoine bâti. En lien avec l'offre d'accueil et de loisirs, la valeur patrimoniale du territoire pourrait être davantage « montrée » avec ce vecteur :

- Rénovation d'églises (exemple : Soveria,)
- Rénovation de petit patrimoine bâti

Cette valorisation du patrimoine doit provenir d'une volonté commune des acteurs locaux visant à accroître l'attractivité territoriale pour drainer aussi bien la clientèle locale qu'extérieure.

Concernant le patrimoine architectural et bâti à conserver et à montrer, il faudrait citer :

- des **expériences** sur le petit patrimoine vernaculaire **avec valorisation et diffusion** auprès des publics (visiteurs et randonneurs), **présentation** des savoir-faire et des techniques constructives locales (spécificité du patrimoine corse, notamment agropastoral...),
- matériaux employés, **techniques**, (adaptation au relief, selon les usages, etc...).

Des rapprochements seront à opérer par les maîtres d'ouvrages avec le CAUE de Haute Corse pour la mise en place d'actions de restauration de bâtis, d'atelier grand public, de chantiers jeunes, d'évènementiels thématiques et avec ERDF pour la gestion énergétique des habitats et locaux. Il serait intéressant de coupler cette action architecturale avec la production d'une **charte paysagère et architecturale**.

Deux suggestions :

- un parcours du type randonnée photographique, ou randonnée croquis, sorte de sentier « bulles crayonnées », avec développement d'un échange des réalisations des visiteurs et randonneurs via réseaux sociaux et office de tourisme, concours des plus belles prises de vues, etc,
- des actions à conduire avec l'Office de l'Environnement de la Corse, les programmes du type REVPAR MEDOCC (exemple de projets sur l'Alta Rocca concernant le patrimoine bâti et le développement de sentiers thématiques).

Le « sujet patrimoine bâti » pourrait être mis en lien avec la thématique géologique (matériaux issus des gisements de proximité et employés dans la construction, Cf. approche BRGM).

BASE NAUTIQUE / plaisance lac sur zone dédiée et pré-aménagée sur les rives de Calacuccia.

- voile (optimist – laser),
- planche à voile,
- canoë, barques,
- pédalos,
- transat roulant amphibie
- autres jeux gonflables permettant la flottaison et la circulation maîtrisée sur le plan d'eau.



Pas d'activités mécaniques nautiques.

Aire de jeux en bord de plage (activités non directement liées à l'eau) avec jeux doux pour enfants (toboggans, parcours d'équilibre, énigmes...)**Aire de pique-nique**

En bordure de plage, aire de pique nique de type mobilier bois¹⁵. On pourrait retenir le même concept à implanter en rive du Golo au niveau de Francardo de manière à sédentariser des flux, à la condition de disposer d'une aire de stationnement dédiée à proximité.

¹⁵ Dans un souci de développement durable, concernant les mobiliers / aires de pique-nique, ces mobiliers devront utiliser les filières locales (privilégier le bois de châtaignier plutôt que du bois autoclave bien que ce dernier ne présente plus aujourd'hui de produits tel que l'arsenic, etc.).

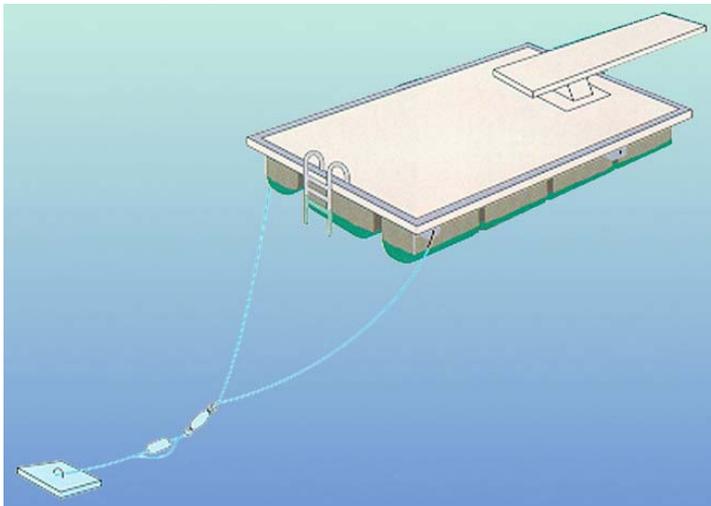
BAIGNADE SURVEILLEE AU LAC

NB : Les activités de baignade pourront être effectuées sous couvert d'une autorisation des services instructeurs (ARS) après analyse de la qualité des eaux et notamment de leur turbidité¹⁶ et des conditions de mise en sécurité des publics, notamment en période de basses eaux, tout particulièrement au niveau du lac de Calacuccia.

Cette activité n'est pas obligatoire dans la programmation des deux scénarii, elle est moins justifiée dans ce scénario que dans le premier.

Programme baignade lac :

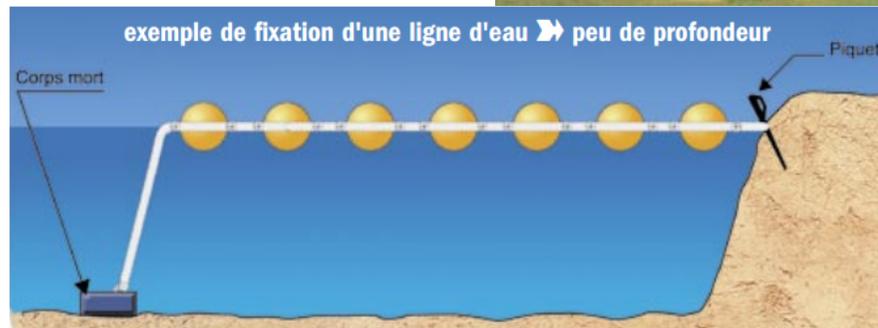
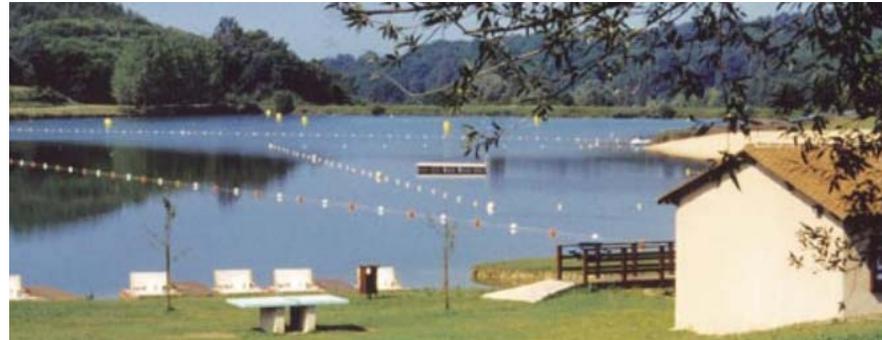
- Aire baignade dédiée avec accès aménagé à l'eau, horaires de surveillance définis et affichés,
- Zone surveillée à créer avec plan de balisage et implantation des bouées réglementaires,
- Bâtiment de surveillance, personnel de surveillance et mat de signalisation,
- Plan signalétique adapté à la pratique de la baignade dans les zones dédiées et indiquant les interdictions hors zones,
- Travail de re-profilage partiel de rive sur la zone de baignade,
- Deux plongeoirs amarrés installés en saison et splittés sur le fond et/ou pontons mobiles déplaçables par flottaison.



- Aire de jeux d'eau liée au lac avec un toboggan modulaire avec vidange sur lac, avec tube modulables en fonction du niveau de l'eau, ce toboggan est alimenté en eau pendant l'exploitation, il est protégé de manière à en interdire l'usage hors période d'exploitation.

¹⁶ Toute personne qui aménage une baignade est tenue de déposer à la mairie un dossier justificatif d'ouverture. Le maire transmet ensuite ce dossier au préfet et à l'ARS pour permettre l'organisation du contrôle. Les baignades « aménagées » au sens du code de la santé publique (article D.1332-39 à D.1332-42) sont constituées des sites qui comprennent des aménagements incitant à la baignade (panneau d'information, zones de stationnement, apports de sable...). Ces sites doivent ainsi délimiter une zone protégée des contaminations, où sont présents au minimum deux installations sanitaires et comporter un affichage d'information concernant la sécurité du site ainsi que les résultats d'analyses du contrôle sanitaire. Il faudra tenir compte de la présence de plusieurs STEP rejetant dans le lac artificiel.

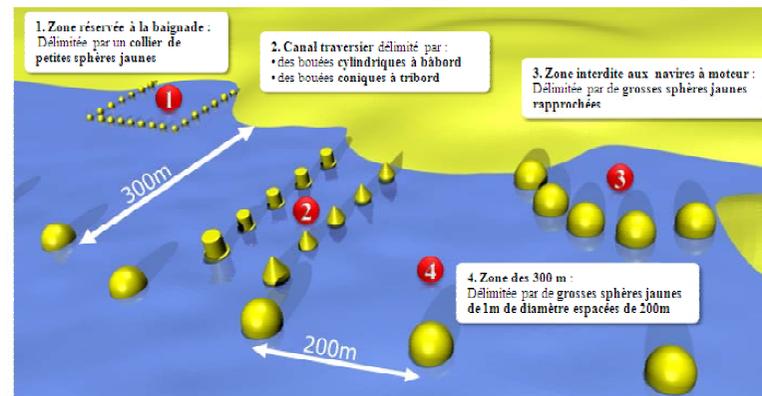
Plan de balisage, notions d'aménagement



Les extrémités de la ligne sont fixées, d'une part sur un piquet fiché sur la plage, d'autre part sur un corps-mort.



Lorsque la profondeur du plan d'eau est élevée ou lorsque le fond est instable, on peut être conduit à amarrer les bouées sur un câble inox tendu entre les deux berges.



NB : pour info, ce croquis est générique à la réglementation maritime, la zone dite des 300 m en milieu lacustre n'a pas de sens.

AMENAGEMENTS COMPLEMENTAIRES A LA ZONE DE BAINNADE / BASE NAUTIQUE

Prévoir une **aire de posée hélicoptère** à proximité du lac pour gérer le risque aux personnes en cas d'incident nécessitant une hospitalisation rapide. Par les airs le CH de Corte est à 12 Km, le CH de Bastia à 50 Km.

L'**aire de stationnement** au niveau du lac pourrait être agrandie et tarifée.

BAIGNADE HORS LAC :

Baignade surveillée aménagée sur le bief de Castirla avec un **point de baignade sécurisé** (accès, lieu de baignade et surveillance), en lien avec les dispositions de vidanges des ouvrages supérieurs et les conditions de lâchés d'eau :

- Aire baignade dédiée avec accès aménagé à l'eau, horaires de surveillance définis et affichés,
- Zone surveillée à créer avec plan de balisage et implantation des bouées réglementaires,
- Bâtiment de surveillance, personnel de surveillance et mat de signalisation,
- Plan signalétique adapté à la pratique de la baignade dans les zones dédiées et indiquant les interdictions hors zones,
- Travail de profilage partiel de la rive sur la zone de baignade.

AMENAGEMENT BERGES DU GOLO

Implantation d'un parcours de visite sur platelage des berges du Golo sur les parties à faibles déclivités (Aghja Nova), en dehors du lit, permettant aux piétons de voir le lit du fleuve, ses rives et aux usagers d'accéder à la voie d'eau (agriculteurs, pratiquants d'activités de loisirs). Il serait pertinent d'envisager une passerelle permettant de changer de rive près d'un nœud de communication.

Exemples applicatifs de ce qui pourrait être proposé.



LOISIRS ITINERANTS

Randonnées

Mise en place de boucles de randonnée découvertes familiales sur un format horaire de 2/3 heures autour des principaux pôles d'attraction et de services et à partir de linéaires existants, les créations seront limitées.

Les sentiers seront thématisés à chaque fois que possible pour permettre l'interprétation du territoire et du patrimoine ce qui est une véritable carence aujourd'hui dans le territoire d'étude.



Les sentiers thématiques doivent être des supports à la mise en valeur des différents patrimoines locaux (entre autres paysages, mais pas seulement, ils devront prendre en compte d'autres dimensions : faunistique / floristique, habitat, culture et patrimoine historique, agrotourisme...), à l'instar, par exemple du sentier botanique et circuit touristique d'Omessa, du sentier de la transhumance en Niolu.

Circuit boucle vélo

Mise en place de parcours cycles de niveau familial, pouvant utiliser en tout ou partie les boucles de randonnées, de randonnée découvertes familiales sur un format horaire de 2/3 heures autour des principaux pôles d'attraction. Les créations de réseau seront limitées.



PRE PROGRAMME HEBERGEMENTS

Requalification de l'hébergement (hébergements de groupe, gîte, campings) et recherche de nouvelles formes d'hébergements court séjour et peut être aussi de nouvelles implantations plus diffuses, notamment au travers de la filière agrotourisme,

Adaptation des établissements hôteliers sur le segment « groupes »,

Les hébergements marchands sont actuellement massifiés à Calacuccia, il faudra favoriser la diffusion des projets sur une plus grande partie de la zone d'étude. De nouveaux hébergements pourraient être créés par réhabilitation de bâtiments anciens (caseddus, fermes...).

Les projets devront montrer une vraie prise en compte de l'intégration paysagère, environnementale et énergétique. Ils devront, à chaque fois que possible être en lien avec le bâti traditionnels.

Partenaires

- EPCI, ERDF, Office de l'Equipement Hydraulique de la Corse, Office de l'Environnement de la Corse, ONF, Parc Naturel Régional de Corse ; Office National de la Chasse sur les volets gestion de l'eau et des milieux naturels,
- CTC (autres services techniques : ADEC, OTC),
- ODARC, pour la question des aménagements et des politiques filières, dont l'agrotourisme
- Communes, OT Centre Corse, fédérations sociopros sur le volet offre et accueil,
- DRAC sur volet culturel, SDAP / archéologues, réseau des musées de la Corse,
- OT Centre Corse et ATC sur le volet promotionnel, communication et marketing,
- Constructeurs / aménageurs, ERDF sur le volet réalisation et gestion énergétique (BBC).

Calendrier / Phasage

A définir, mais on doit imaginer, à l'échelle de la totalité des opérations, un programme d'aménagement compris entre 3 et 5 ans pour réaliser l'ensemble des études, boucler les dossiers administratifs et faire réaliser les AO/consultations, les chantiers et les autorisations d'exploiter.

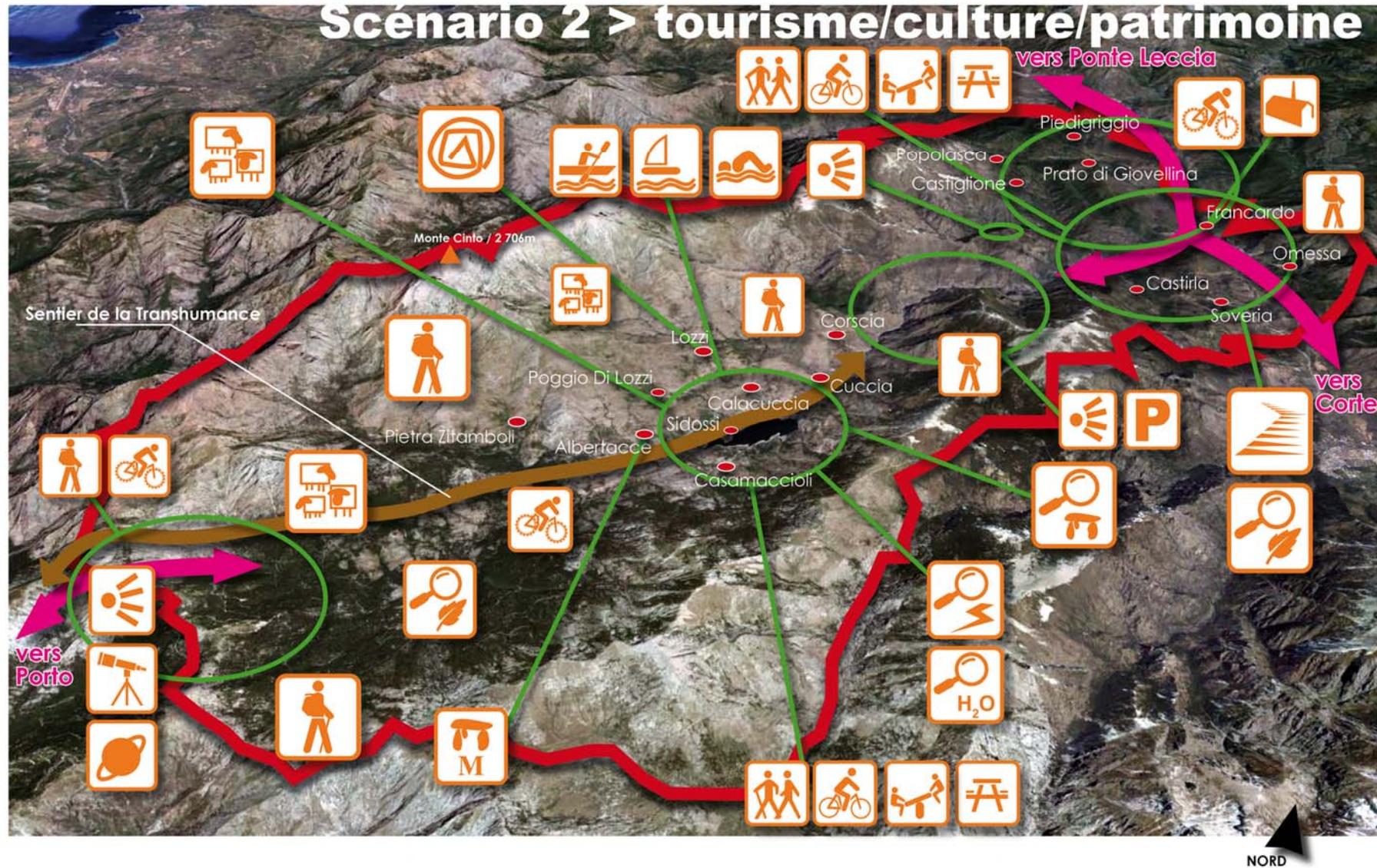
Pré-requis

Les aménagements seront soumis à des études de faisabilité, d'intégration et d'environnement et les documents d'urbanisme devront être adaptés à leur prise en compte et réalisation (ceci pouvant aller de 6 mois à 2 ans selon les cas).

Dans le cas d'une carte communale, les aménagements pourront être admis avec l'accord du Préfet, après avis de la commission départementale et au vu d'études justifiant que les aménagements et l'urbanisation des secteurs envisagés sont compatibles avec la prise en compte de la qualité de l'environnement et des paysages.

Dans ce cadre, chaque permis de construire sera soumis pour avis à la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites.

Schéma / Plan de fonctionnalité scénario 2



Commentaires schéma de fonctionnalité Scenario 2

Le texte rédigé ci après est un pressenti nécessaire au débat avec le MOA, il ne s'agit pas de propositions figées.

Pour compléter la description des différents postes d'aménagements et de développement d'activités et services préconisés par le scénario 1 les indications qui suivent concernent l'approche tourisme, culture et patrimoine (au sens naturel, historique, archéologique, industriel et immatériel).

Partie aval de la zone étude, le secteur Castirla, Soveria, Popolasca, Castiglione, Piedigriggio, Prato di Giovellina, Francardo et Omessa, se prête à notre sens au développement de **produits itinérants, à la journée** ou plus (court séjour), sous forme de :

- **boucles de balade et moyenne randonnée**, à VTT ou pédestre. Le relief, relativement doux, moutonné, offrira de belles sorties pour un grand public, notamment les familles. Le maillage déjà appréciable de sentiers sur le secteur en question permettra de proposer une offre de petite et moyenne randonnée, soit au départ d'un seul et même point (Francardo par exemple), ou d'inviter les publics et visiteurs à cheminer sur des tracés balisés au départ de chacune des communes citées. On pourra suggérer de thématiser cette offre de randonnée., notamment en utilisant le positionnement culturel de ce scénario pour développer des parcours interprétatifs, avec des boucles qui pourront aborder des sujets touchant à la biodiversité, au paysage, à la géologie, au petit patrimoine de proximité, à l'histoire locale, aux récits et autres matières puisées dans le patrimoine immatériel, etc. Cette offre grand public, familiale, pourra prendre la forme de balade à effectuer à l'aide de supports et dispositifs de découverte variables (application Smartphone, QR codes, signalétique spécifique, mise en scène d'étape d'interprétation, livret d'accompagnement, qu'il s'agisse de livret pédagogique ou de livret de jeu, etc.),
- Un **parcours hors sol** de type platelage, déroulé à proximité du Golo en ripisylve, source de linéaire de promenade mais aussi de découverte de la biodiversité inscrite dans ce milieu naturel.

L'approche en termes de randonnées sera vigilante à ne pas être trop intrusive sur les espaces protégés remarquables (Cf. 3.4 Schéma de principe/situation de projet du rapport de juillet 2013),

On pourra imaginer un **point de vue** qui se positionne en réponse au point de lecture paysagère (grand paysage) du Col de Verghju. Le point de vue le plus intéressant correspond au Capo d'Alici (1203m). Il n'y a actuellement pas de sentier sur ce relief. Il faudrait pouvoir aménager très sommairement (en cherchant à ne pas dégrader le site), une sente au départ de Suarella par le versant Est. Ce poste d'observation du Capo d'Alici présenterait plusieurs avantages, un point de vue dans le sens Est-Ouest sur la vallée du Golo et son bassin versant, une vue en surplomb sur la Scala di Santa Regina, un surplomb également sur la centrale électrique de Castirla (en lien avec le thème de l'eau, de l'eau-énergie traitée sur le barrage en scénario 2), sur le Golo. Ce point haut permet un regard sur une orientation vers l'Est, le Nord-Est et perception de la mer (dans l'axe de la réserve naturelle de l'étang de Biguglia).

Optionnel dans ce scénario, un point clé consisterait en un développement et aménagement d'un **produit de verticalité** inscrit au cœur de la Scala di Santa Regina, avec développement d'un tracé ou de plusieurs tracés ou voies de niveaux de difficultés variables pour pratique de la via ferrata ou via cordata. Comparativement aux activités de verticalité proposées en scénario 1, le scénario 2 intégrerait un aspect didactique à ces pratiques (aménagement d'une signalétique adaptée sur les éléments d'intérêt de ces espaces, géologie, parois et végétaux spécifique, faune, etc.,

Optionnel dans ce scénario, élément fort, l'aménagement d'un **belvédère singulier au-dessus des gorges** serait une expérience unique au-dessus du Golo dans un cadre minéral.

Le secteur du **lac et son pourtour** (villages, barrage, etc.), s'illustrent par une offre variée d'activités (pêche, activités nautiques, loisirs outdoor, balade autour du lac, cycle, etc.). Ces aménagements issus du scénario 1, sont ici maintenus, tenant compte que le pourtour du lac demeure un espace de loisirs incontournable, mais pas uniquement. Cette polarité « lac », sera étoffée d'un parcours sur l'eau énergie, l'hydroélectricité, à monter en partenariat avec ERDF (exemples d'aménagements ludiques et pédagogiques comme celui de la promenade autour du lac de Saint-Guérin, près du barrage de Roselend dans les Alpes, etc.).

Sur le **secteur du Col de Verghju**, aménagement d'un point de vue qualitatif, le Capu di Vergio à 1 598m, accessible depuis le stationnement du col via une marche d'approche vers le Sud d'environ 1 kilomètre. Second point d'orientation, le Capu a Rughia à 1712m (aménagement d'une table de lecture, thème abordé du grand paysage, géologie et géomorphologie du bassin de Calacuccia), à un peu plus de 2,5 kilomètres toujours au départ du stationnement du col. Un stationnement qui méritera d'être requalifié (organisation des places de stationnement, aire de retournement, végétalisation, point information via une signalétique spécifique, etc.).

La randonnée, essentiellement pédestre, reste présente sur l'ensemble du territoire. Une ou plusieurs **boucles de balades thématiques** pourraient être développées au départ du col. Du fait de sa position, le col pourrait également accueillir une sensibilisation et une initiation à l'observation astronomique (sentier planétaire à l'image de ce qui a été mis en place sur le site de la station de Valberg, à mi-chemin entre parcours d'interprétation et land art, praticable été comme hiver (raquettes)).

Une approche en termes de boucles de randonnées thématiques, en prise avec l'agropastoralisme, pourrait faire l'objet de partenariats avec un ou plusieurs artistes plasticiens, land artistes de l'île, du continent ou internationaux, comme Andy GOLDSWORTHY et le travail réalisé sur le site de Digne-les-Bains et les aménagements extérieurs du musée de la réserve géologique de Haute-Provence. On pourrait imaginer convier plusieurs artistes pour créer un parcours de l'ordre du symposium de land art, pérenne, en lien avec le pastoralisme, l'histoire, le patrimoine immatériel local,

Développement d'un lien entre le **musée archéologique d'Albertacce** et le ou les sites de fouilles (sorties accompagnées, journées du patrimoine, etc.), à l'instar du site de recherche au Sud du Lac, en lien avec les autres sites archéologiques de l'île et jalonnant les itinéraires de randonnées.

2.4.3 Développement touristique des scénarii

Le développement touristique mis en œuvre est applicable aux deux scénarii.

En lien direct avec l'activité de l'office de tourisme Centre Corse à l'échelle géographique du Pôle touristique, une politique ambitieuse de développement touristique visera à renforcer les différents maillons d'une stratégie touristique globale :

- **Animation** forte auprès des acteurs locaux institutionnels, professionnels et résidents, visant à fédérer et mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire (producteurs, prestataires, opérateurs réceptifs), dans le cadre d'une animation active, notamment pour faire émerger des communautés d'acteurs professionnels ou des greeters),
- **Observation** des activités en vallée avec focus APN, offres culturelles et offre sportives (à partir des outils déjà mis en place / TS ou à venir : système d'observation territorial ...),
- **Production** de séjours touristiques thématiques, avec actions visant à l'amélioration significative de la qualité de l'offre d'hébergement,
- **Production d'aménagements / équipements supports au positionnement des scénarii** : notamment sur le volet sentiers et randonnées à contenu culturel,
- **Promotion** avec logique marketing (réseaux sociaux, marketing affinitaire, ciblage insulaire et hors île, en tenant compte d'un ciblage sur clientèle nationale et extra nationale, relativement développée dans la zone d'étude),
- **Communication** avec conduite d'actions actives de communication et de promotion du territoire (salons, éditions spécifiques notamment sur APN) et avec la mise en place d'une véritable politique événementielle, la plus annualisée possible,
- Mise en place d'un outil de **commercialisation** des prestations touristiques locales en ligne (centrale ? méta moteur ? place de marché ? à définir), développement d'outils de facilitation de la consommation sur site (carte d'hôtes, abonnement, promotions...),
- **Maillage / desserte**, avec mise en place de transports intérieurs, au sein de la vallée, pour relier les communes de la vallée (TAD, dessertes fines...).

2.5 Synthèse des scenarii

Deux scénarii qui ont leur logique propre, aucun n'est l'extension de l'autre. La base nautique et ses aménagements de confort constitue une unité commune aux deux scenarii.

Deux positionnements affirmés et distincts : « sports / loisirs » ; « culture et patrimoine », au travers d'une approche touristique globale.

Les deux scénario ne s'opposent pas mais **le premier est plus « intensif¹⁷ » que le second**. La dimension ludique du lac est utilisée dans les deux scenarii avec un curseur plus affirmé dans le premier scénario « sports et loisirs ». La dimension patrimoniale est principalement développée dans le deuxième scénario.

Scénario 1 / Composante Loisirs sportifs	Scénario 2 / Composante Tourisme – Culture - Patrimoine
Programme Base nautique au lac	Programme Volet culture / patrimoine
Programme Baignade surveillée au lac	Programme Pêche
Programme Aménagement complémentaires à la zone de baignade / base nautique	Programme Agriculture / Agrotourisme
Programme Pêche	Programme Base nautique au lac
Programme Tour du Lac	Programme Baignade surveillée au lac (optionnel)
Programme Navigation sur le Golo	Programme Aménagement complémentaires à la zone de baignade / base nautique
Programme Scala Di Santa Regina	Programme Baignade surveillée hors lac
Programme Loisirs itinérants	Programme Aménagement berges du Golo
Programme Offre Neige / Col de Verghio	Programme Loisirs itinérants
Programme Parapente / vol libre	Programme Hébergements
Programme Hébergements	

Les trois principales difficultés de mise en œuvre du projet d'aménagement de la retenue d'eau et des activités connexes, semblent :

- La coordination de l'action publique,
- L'incitation privée,
- les moyens financiers mobilisables.

¹⁷ En référence aux activités proposées et à leur mise en scène.

Sur ces trois aspects, l'action et les moyens des collectivités, les financements publics émanant notamment de la CTC et ses offices (ATC, l'ODARC, l'OEC, l'ADEC...), l'OEHC et le mécénat d'ERDF constitueront la condition sine qua none de la maîtrise d'ouvrage publique.

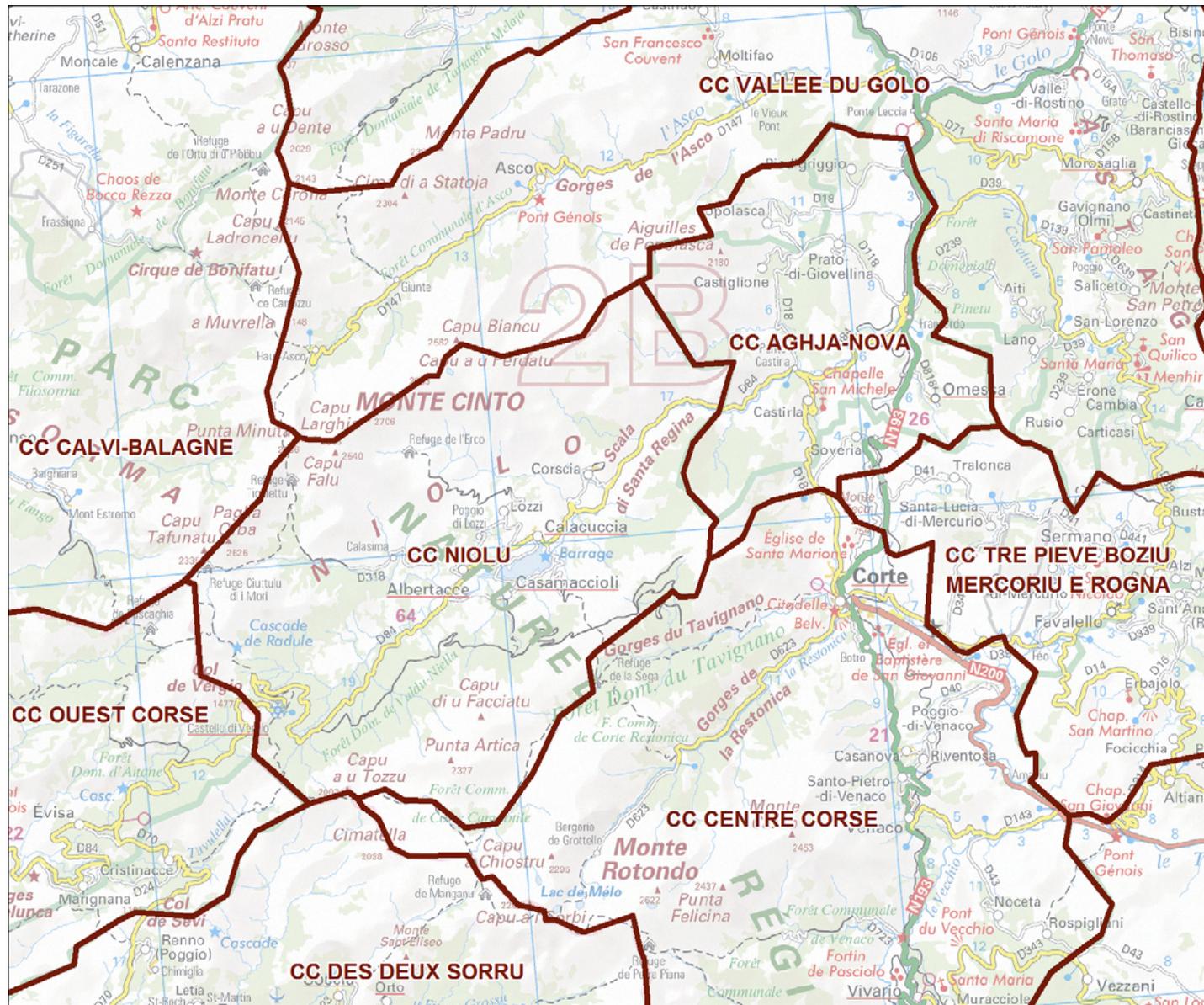
Dans les propositions formulées dans ce rapport, ces différents organismes peuvent être sollicités et ERDF est un partenaire fondamental dans les deux scénarii.

Une spatialisation apparemment plus aisée en Niolu qu'en Aghja Nova, essentiellement parce que la voie d'eau (qui est le dénominateur commun du bassin versant) est plus présente et perceptible en Niolu sous la forme du lac et parce que les projets semblent plus nombreux.

Il serait pertinent d'envisager un **outil de portage du programme à l'échelle du bassin versant**, qui n'existe pas aujourd'hui.

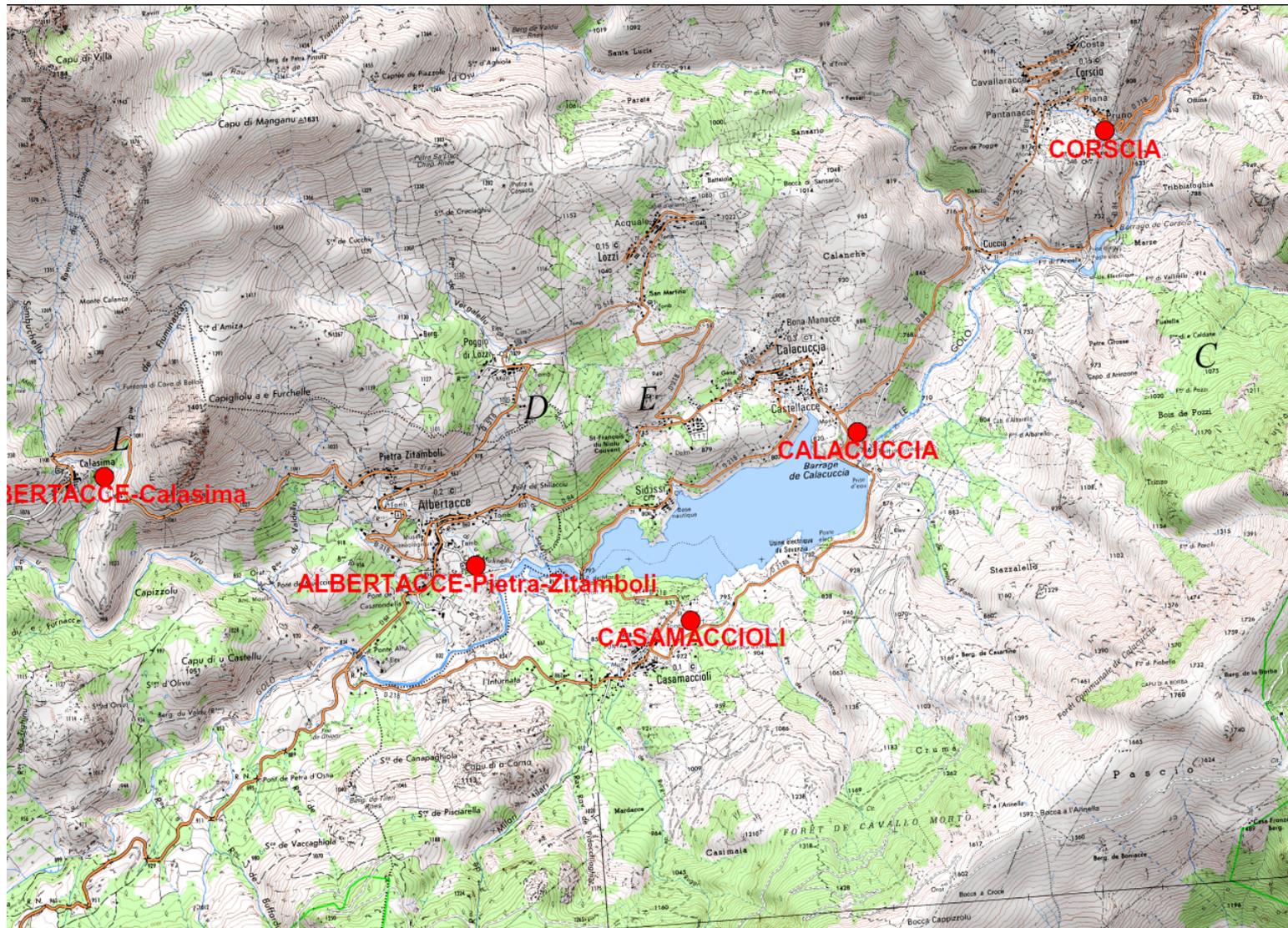
3 ANNEXES

3.1 Annexe 1 / Carte des intercommunalités 2014



3.2 Annexe 2 / Localisation des Stations d'Épurations autour du lac (STEP)

Données DDTM 2B/SEFR/U Eau 05/02/2014



3.3 Annexe 3 / Documents d'urbanisme

Au niveau des villages, seule les communes de Calacuccia et de Soveria disposent d'une carte communale.

Communes concernées par le territoire	Document d'urbanisme
Calacuccia	Carte communale
Soveria	Carte communale
Omessa	En cours d'élaboration
Piedriggio	Quelques difficultés
Les autres communes	RNU

Lozzi envisage de déposer une carte communale à court terme.

La quasi totalité des communes, à défaut de document d'urbanisme opposable aux tiers, applique le règlement national d'urbanisme en matière d'application du droit des sols.

Dans ce cadre, le principe de « constructibilité limitée » autorise à construire de nouveaux bâtiments d'habitation uniquement dans les **Parties Actuellement Urbanisées (PAU)**.

Ces « parties actuellement urbanisées » (PAU) sont définies par le juge en fonction du nombre de constructions existantes, la proximité de terrains déjà bâtis et la présence de réseaux.

Certaines constructions pourront être implantées en dehors des PAU après avis de la Commission Départementale de la Consommation des Espaces Agricoles (CDCEA).

On rappellera également que **pourront être autorisées les constructions et les installations incompatibles avec le voisinage des zones habitées** ainsi que les **constructions justifiées par l'intérêt communal**.

Au niveau du plan d'eau

Le plan d'eau de Calacuccia se distingue par une surface inférieure à 1000 hectare donc c'est la loi montagne qui s'applique à la retenue d'eau et non la loi littorale, **interdisant, de fait, toutes constructions sur les parties naturelles du lac.**

Est considérée comme partie naturelle du lac, toute partie pour laquelle ni village, ni agglomération n'y est implanté : plus particulièrement, étant donné qu'une partie du village de Calacuccia est implanté sur une distance de trois mètres à compter la rive, des constructions pourront être entreprises sur cette partie du lac.

L'article L145-5 du code de l'urbanisme précise certaines règles qui s'appliquent à l'aménagement du lac de Calacuccia :

Les parties naturelles des rives relatives aux plans d'eau d'une surface inférieure à 1000 hectares doivent être protégées sur une distance de trois cents mètres à compter de la rive : y sont interdits toutes constructions, installations et routes nouvelles ainsi que toutes extractions et tous affouillements. Cependant, la commune de Calacuccia fait exception eu égard à la présence de villages existants au bord des rives ;

De plus, dans les secteurs protégés, seuls les installations suivantes sont autorisées :

- Les bâtiments à usage agricole, pastoral ou forestier,
- Des refuges et gîtes d'étapes ouverts au public,
- Des aires naturelles de camping,
- Un équipement culturel,
- Des installations à caractère scientifique,
- Des équipements d'accueil et de sécurité nécessaires à la pratique de la baignade, des sports nautiques, de la promenade ou de la randonnée.

L'adaptation, le changement de destination, la réfection, l'extension des constructions existantes ou la construction de bâtiments nouveaux à usage d'habitation à l'intérieur du périmètre regroupant les bâtiments d'une ancienne exploitation agricole, dans le respect des traditions architecturales locales.

Néanmoins, l'article stipule que des aménagements peuvent être admis notamment en élaborant une carte communale avec l'accord du Préfet, après avis de la commission départementale et « **au vu d'une étude justifiant que l'aménagement et l'urbanisation de ces secteurs sont compatibles avec la prise en compte de la qualité de l'environnement et des paysages.**

Dans ce cas, chaque permis de construire est soumis pour avis à la commission départementale compétente en matière de nature, de paysages et de sites».

3.4 Annexe 4 / Consignes pour la création d'une aire de posée hélicoptère

Partie sécurité

L'hélicoptère va produire un souffle important, de ce fait, nous vous demandons de respectez les points suivants :

- Eviter les sols poussiéreux, sablonneux ou meubles, les terrains poussiéreux doivent être si possibles arrosés,
- Vérifier qu'aucun objet ne pourra s'envoler en présence du souffle (bâche, plaque de bois, vêtements, cartons, papiers, tentes, parasols, emballages divers)...etc,
- Le personnel se trouvant à proximité de l'aire de posée doit avoir ses vêtements et poches bien fermés, le casque doit être sanglé, ou la tête nue (pas de casquette, écharpe, bonnet). Les lunettes de protection sont conseillées.

Les bandes de type RUBALISE afin de délimiter la zone de posée ou pour tout autre usage sont strictement interdites sur l'hélisurface ainsi que sur les zones de travail.

Partie administrative

Avant utilisation de l'aire de décollage et d'atterrissage retenue, vous devez auparavant vérifier que :

- Vous avez obtenu l'accord écrit du propriétaire du terrain visé,
- Si la zone choisie se situe en agglomération, une autorisation préfectorale est nécessaire,
- Si la zone choisie se situe à l'intérieur d'un Parc National : vous devez demander une autorisation auprès de la direction du Parc National concerné.

Ce rapport a été rédigé par :

DiaThemis

Chemin de la Font del Prat 11400 St Martin Lalande
Inovalée, 16i Chemin de Malacher, 38 240 Meylan
Tel : +33 (0)4 76 18 98 02 - Fax : +33 (0)4 76 18 04 09
06 85 52 16 49 – diathemis@dianeige.fr

Rédacteur : Alain Chomel / Directeur Général – Eric Artiga / Chef de Projet

Marc Simeoni Consulting / MSC

rue Luce de Casabianca 20200 Bastia
Tel : 04 95 31 85 96 - Fax : 04 95 31 87 60- <http://www.marcsimeoniconsulting.com>

Rédacteur : Marc Simeoni / Directeur Général

Le 24/03/2014.